

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY - MONTPELLIER 3

Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines & Sociale

UFR 4 : Faculté des Sciences Sociales, des Organisations et des Institutions

Département d'Administration Economique et Sociale

Les inégalités de genre en milieu rural et agricole

MASTER PROFESSIONNEL 1ère ANNÉE

Sciences Humaines et Sociales

Intervention et Développement Social

Par TISSEAU Sidonie

Préparé sous la direction d'Audrey RIVAUD, Maîtresse de conférence en Sciences
économiques

Année universitaire 2023-2024

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers tous·tes ceux·celles qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

Je suis très reconnaissante envers Marie-Agnès Garcia, responsable de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) du Languedoc, Christophe Boulanger, responsable du département Action Sanitaire et Sociale (ASS) et Virginie Nadal, ma responsable et tutrice de stage pour m'avoir offert la possibilité de mener cette recherche. Leur soutien a été essentiel.

Un merci sincère aux participant·e·s de mes études, et à mes collègues sans lequel·le·s cette recherche n'aurait pas été possible. Leur temps, leur aide et leurs témoignages m'ont été précieux.

Enfin, je souhaite remercier chaleureusement Audrey Rivaud et Benoît Prevost pour leurs conseils, leur expertise et leur patience tout au long de ce processus de recherche.

GLOSSAIRE

A

ACOSS
AEN Avenir En Nous
ASS Action Sanitaire et Sociale

C

CAF Caisse d'Allocations Familiales
CCMSA Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole
CDST Chargé(e) de Développement Social Territorial
CNAF Caisse Nationale des Allocations Familiales
CNAM Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
CNAV Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CNRTL Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales
CPASS Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale

D

DDFEC Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité des Chances
DST Développement Social Territorial

E

EARL Entreprise à Responsabilité Limitée

F

FNSEA Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

G

GAEC Groupements Agricoles d'Exploitation en commun

I

IDS Intervention et Développement social
IS Intervention Sociale

J

JAC Jeunesse Agricole Catholique

M

MSA Mutualité Sociale Agricole
MSAL Mutualité Sociale Agricole du Languedoc

P

PAC Politique Agricole Commune
PASS Plan d'Action Sanitaire et Social
PEL Prestation Extra-Légale
PRODAS PROgramme de Développement Affectif et Social

U

UE Union Européenne
URSSAF Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
PARTIE I : Les perspectives de genre en milieu rural et agricole : une analyse historique et sociologique.....	8
I.1 - L'évolution du rôle des femmes en agriculture : Une rétrospective historique.....	8
I.1.1 L'histoire du travail féminin agricole : Un engagement relégué en second plan.....	8
I.1.2 Problématiques de genre en agriculture : les femmes sujettes aux stéréotypes et aux préjugés.....	13
I.1.3 Luites et combats pour l'égalité de genre et la reconnaissance en agriculture.....	20
I.2 - A la croisée des champs : les Femmes et l'Égalité dans l'agriculture française.....	27
I.2.1 Panorama de la situation actuelle des femmes en milieu rural et agricole en France..	28
I.2.2 Les principales politiques sociales engagées pour la cause égalité femmes-hommes en milieu rural.....	29
I.2.3 Le rôle des politiques publiques agricoles en matière d'égalité femmes-hommes...	32
I.2.4 Comment la Mutualité Sociale Agricole (MSA), institution de protection sociale, s'est-elle saisie du problème ?.....	36
PARTIE II : La Mutualité Sociale Agricole du Languedoc innove-t-elle pour répondre aux besoins des femmes ?.....	42
II.1 - Evaluation de la mise en place d'un dispositif créé par la MSA Languedoc en faveur des femmes.....	42
II.1.1 Création et fonctionnement de la ligne téléphonique dédiée aux femmes.....	43
II.1.2 Rapport des premiers résultats.....	47
II.2 - Les collectifs féminins : espaces de sociabilité et de réaffirmation du pouvoir d'agir des femmes ?.....	55
II.2.1 Contextualisation et présentation des groupes de femmes sélectionnés pour la recherche.....	55
II.2.2 Enquête sur les besoins des femmes adhérentes de collectifs et/ou groupements de femmes en milieu rural et agricole.....	59
II.2.3 Résultats obtenus et interprétation.....	62
CONCLUSION.....	77

INTRODUCTION

“J’ai dit stop, j’existe !”, criaient ensemble les dix femmes rurales et agricoles, actrices du film documentaire *“Croquantes”* (2022), réalisé par I.Mandin et T. Lopez.

Ce film suit leurs relations, leurs échanges sur leurs préoccupations et la faible reconnaissance de leur travail par la profession. Elles prennent conscience collectivement des inégalités de genre qu’elles subissent au quotidien, et décident de revendiquer leurs droits et envies lors d’une représentation théâtrale auprès de leurs proches.

Les sociologues O.Galland et Y.Lemel définissent de plusieurs manières, dans leur ouvrage *Sociologie des Inégalités* (2018), la notion d’ “inégalité”. Selon eux, il s’agit d’abord d’ “une différence dans l’accès à des éléments ayant de la « valeur »”, qu’elle soit matérielle ou symbolique. Ensuite, il est question d’ “une différence entre des personnes ou des groupes”. Enfin, ils exposent qu’une inégalité peut également être caractérisée par “une différence jugée, au moins du point de vue de certains, éventuellement de tous, comme injustifiée et devant donc, en conséquence, être modifiée, au moins dans l’idéal” (O.Galland, Y.Lemel, 2018).

L’ensemble des réflexions menées dans ce mémoire seront axées sur les inégalités sociales de genre, aussi appelées “inégalités femmes-hommes” (hommes-femmes).

La notion de genre est controversée et complexe.

Pour commencer, la théorisation des rapports sociaux de genre émerge pendant l’Antiquité.

Il subsiste un débat sur la manière de considérer les femmes entre Platon et Aristote. En illustration, Platon met en avant que les femmes, bien que plus “faibles physiquement”, doivent être égales aux hommes, recevoir la même éducation et assurer les mêmes fonctions. En opposition, Aristote postule que les femmes sont, par nature, inférieures aux

hommes. Selon lui, leurs différences physiques, et en particulier leur sexe anatomique, sont une justification du rapport de domination d'un sexe sur l'autre.

Ce paradigme biologique traverse les époques (la Renaissance, Les lumières,...) et demeure. Il est à l'origine d'une dichotomie entre le courant matérialiste et le courant essentialiste que l'on peut retrouver aujourd'hui.

D'une part, les féministes matérialistes expliquent qu'elles sont dans une typologie d'exploitation d'un rapport de conflit qui s'articule autour du sexe (biologique), qui est utilisé et instrumentalisé pour organiser socialement la relation entre les sexes. C'est aussi ce qu'affirme P.Bourdieu dans *Nouvelles réflexions sur la domination masculine* (2002): "Les organes sexuels dans leur matérialité anatomique sont socialement construits à travers des catégories sociales" (Bourdieu, 2002). Selon lui, "les structures de domination sont « le produit d'un travail incessant de reproduction auquel contribuent les différents agents : les hommes avec des armes comme la violence physique et la violence symbolique), les femmes victimes inconscientes de leurs habitus et les institutions : famille, Église, école, État" (Fournier, 2008). Pour ces penseur·euse·s, le genre, au même titre que le sexe est un construit social, né d'un processus intellectuel qui contient une certaine hiérarchie, un rapport de domination des hommes sur les femmes.

D'autre part, le mouvement essentialiste exprime que les hommes et les femmes ne fonctionnent pas de la même manière. Leurs différences biologiques leur assignent un rôle au sein de la société. Ces rôles dits "genrés" seraient innés. Cette vision binaire naturalise et réduit les femmes à certains rôles sociaux tels qu'assurer la procréation et s'occuper de la famille. Selon cette opinion, les hommes seraient des dominateurs par essence.

En France, les chercheuses F.Collin, C.Delphy et N.-C Mathieu, principales intellectuelles féministes contemporaines, étudient les allers-retours sur la pensée du genre.

N.-C Mathieu définit le sexe, dans *L'anatomie Politique*, comme étant "l'organisation mentale d'idées [représentations, mythes, utopies] et de pratiques [rapports sociaux entre les sexes]" (Mathieu, 1991). En clair, elle explique que dans les sociétés occidentales, les individus sont conditionnés socialement, psychologiquement et idéologiquement à l'hétérosexualité

normée. Aussi, elle définit le genre comme “l’imposition d’un hétéromorphisme¹ des comportements sociaux, et loin d’être un marqueur symbolique d’une différence naturelle, il fonctionnerait comme l’opérateur du pouvoir d’un sexe sur l’autre, où l’on constate que la classe des femmes étant idéologiquement définie par son sexe anatomique, la classe des hommes l’est objectivement par le sien. Le genre est donc un fait social historique dû à l’exploitation matérielle des femmes et à l’idéologie oppressive du genre” (Mathieu, 1991). Son point de vue suit la pensée matérialiste, qui affirme que la société a construit des identités, des êtres sociaux dont les rôles leur sont associés, à partir des sexes anatomiques. Elle explique aussi que le genre est le mécanisme par lequel ce processus va être opéré.

Les rapports sociaux de sexe se traduisent, en définitive, par l’ “ordre du genre”. Ce terme désigne les normes genrées associées aux femmes et aux hommes. “Il crée, fige et naturalise les différences et une hiérarchie entre féminin et masculin”. Aussi, il “constitue un cadre social global qui avantage la classe des hommes et soumet la classe des femmes et des hommes à des injonctions différentes, plus ou moins fortes selon les époques et les régions” (Muséum national d’Histoire naturelle, consulté le 12 décembre 2023).

Le choix du thème de ce mémoire résulte d’une expérience de stage réalisée dans le cadre d’une première année de Master en Intervention et Développement Social (IDS) à l’université Paul Valéry de Montpellier. Ce stage, effectué en qualité de Chargée de Développement Social Territorial (CDST), s’est déroulé à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) du Languedoc.

La MSA est une organisation de protection sociale globale, et est le régime de sécurité sociale dédié à tous·tes les ressortissant·e·s² agricoles quels que soient leurs statuts : exploitant·e·s, salarié·e·s et non-salarié·e·s agricoles, et employeur·euse·s, actif·ve·s ou retraité·e·s. Cette institution accompagne ses adhérent·e·s tout au long de leur vie et les protège contre les différents risques sociaux. En complément de sa mission de service public, s’ajoute la prise en charge de la médecine du travail ainsi que la prévention des

¹ “Nom donné par J.-B. Logre à une disposition d’esprit consistant à considérer les autres comme foncièrement différents de soi-même dans l’ordre physique et moral (MOOR 1966)”, (CNRTL, 2012)

² Les ressortissant·e·s agricoles sont les bénéficiaires d’au moins une prestation MSA quelle qu’elle soit.
[Les ressortissants du régime agricole - Statistiques MSA](#)

risques professionnels. De surcroît, la MSA diversifie son activité en proposant une offre de service sur les territoires, permettant d'améliorer l'attractivité du milieu rural et le maintien du lien social.

La MSA du Languedoc (MSAL) développe une réflexion autour de la place et du rôle des femmes en milieu rural et agricole. A ce titre, une ligne téléphonique dédiée a été mise en place et expérimentée sur le territoire héraultais. L'objectif de cette ligne est de mieux comprendre leurs besoins et de mieux appréhender leur accompagnement. A termes, la MSA souhaite déployer ce dispositif sur le Languedoc (comprenant les départements de la Lozère et du Gard), et en cas de résultats satisfaisants, dans toute la France.

Ce projet est né d'un constat : "le milieu agricole n'est pas extrêmement à la pointe sur la question des femmes, même s'il évolue. Certaines se mettent en danger avec de graves problèmes physiques et psychologiques. La MSA devait y jouer un rôle, être attentive à ces questions et proposer des solutions. Et même si la MSA Languedoc travaille sur le sujet depuis quelques années déjà, il fallait aujourd'hui en faire davantage" (Christophe Boulanger, responsable du département Action Sanitaire et Sociale à la MSAL).

Tout au long de ce mémoire, nous souhaitons réfléchir à la place qu'occupent les femmes issues des milieux ruraux et agricoles en France, et particulièrement dans la région du Languedoc, par le prisme des inégalités sociales de genre. Deux questions de départ m'ont guidé sur cette piste : *Dans quelles mesures les normes culturelles et les usages coutumiers assignés aux genres impactent-ils les inégalités persistantes dans les zones rurales et agricoles en France ?* ; et, *Quels dispositifs peuvent être mis en place pour remédier aux effets discriminatoires et promouvoir l'autonomie des femmes des zones rurales et agricoles en France ?*

D'abord intéressée par l'étude et l'évaluation d'une innovation mise en place par la MSAL dans l'Hérault : la ligne téléphonique dédiée aux femmes ressortissantes agricoles ; puis confrontée à une série de freins et de tensions m'incitant à changer cet axe principal de réflexion, j'ai finalement choisi de m'intéresser à cette dernière comme étant un outil de soutien à la formation de groupements et/ou collectifs féminins.

De là, il en découle la problématique suivante : **Comment la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc peut-elle optimiser sa politique d'actions en faveur de l'égalité des genres dans les milieux ruraux et agricoles ?**

Dans l'optique de répondre à cette problématique et d'obtenir des hypothèses de travail et axes de réflexions quant à l'étude du projet de ligne téléphonique dédiée aux femmes sur le territoire de l'Hérault, il convient de recourir à divers outils. Dans un premier temps, il s'agit de relever toutes les informations nécessaires à cette recherche grâce à la lecture d'ouvrages, d'articles et de thèses à propos des inégalités de genre en milieu rural et agricole ainsi que de la place de la femme en agriculture, d'écouter de nombreux podcasts et de visionner plusieurs films documentaires sur le sujet. Dans un second temps, le recueil de données empiriques s'est enrichi grâce à l'observation participante. Enfin, j'ai choisi de mener des entretiens semi-directifs et centrés, appuyés d'un support facilitant sous forme de questionnaire, dans le but d'étayer mon analyse et de collecter des éléments tangibles pour affirmer mes arguments.

D'une part, l'observation participante s'est imposée naturellement car les "discussions de couloirs" m'ont apporté beaucoup d'informations relatives aux relations interpersonnelles et interprofessionnelles sur le fonctionnement des équipes et la manière de mettre en place des projets sociaux. En outre, j'ai pu assister et/ou participer à de nombreux événements divers tels que des tables rondes ayant pour objet la place de la femme en agriculture, les violences faites aux femmes ou encore la médiation familiale et les espaces de rencontre. Ces dernières ont mis en lumière l'interdépendance de l'ensemble des organisations œuvrant sur ces sujets, et m'ont permis d'élargir, de façon exponentielle, mon réseau professionnel. Grâce à cela, j'ai été invitée à plusieurs réunions de femmes adhérentes de collectifs et de groupements, m'apportant une multitude de renseignements sur la manière dont ils fonctionnent et la nature de leurs échanges. De même, j'ai accompagné une sociologue sur le terrain, menant une étude sur l'attractivité des métiers d'aide à la personne. Cette démarche, très formatrice, m'a dévoilé la façon de mener une étude, et en particulier les entretiens semi-directifs. Pour finir, j'ai assisté à de nombreuses réunions institutionnelles d'organisation d'événements ou de sensibilisation autour de l'amélioration

de la place de la femme, déterminant les relations et les postures entre toutes les parties prenantes. Tous ont été très riches, ont guidé et ré/orienté mes travaux, et m'ont apporté de nombreux éléments sur la procédure à suivre dans ce mémoire. De fait, ces diverses expériences m'ont permis d'observer et de comprendre les dynamiques sociales et professionnelles ainsi que les enjeux associés à cette thématique.

D'autre part, pour confirmer ou infirmer les hypothèses de travail formulées grâce à ces premières recherches, l'utilisation du mode d'entretien semi-directif a été choisie. En effet, ce type d'entretien permet d'étudier un phénomène dans sa globalité, de collecter des données à travers des interrogations générales et ouvertes, ainsi que de faire émerger de nouvelles pistes de réflexion. La grille d'entretien élaborée en ce sens est composée de 3 grands thèmes : le parcours de vie, les valeurs du métiers, ainsi que le besoin (social, lié à l'activité professionnelle et lié à la santé); déterminés en fonction des recherches bibliographiques et des informations récoltées préalablement de façon empirique (cf annexe 1). Cette dernière s'adresse d'abord à des femmes adhérentes à des collectifs féminins, à des groupements de femmes, ou bien participent simplement à des rencontres entre femmes. Cependant, collecter des données de femmes non affiliées à ces organisations, ou d'hommes intéressés ou non par les collectifs, permet de mieux cadrer les opinions et de confronter les points de vue sur le sujet. C'est pourquoi, le panel formé est diversifié, et regroupe des personnes de tous âges, de métiers, de situations et de sexes différents (cf annexe 2). Cette grille recouvre très largement les thèmes mentionnés, afin d'affiner, au vu d'une éventuelle deuxième année en apprentissage à la MSAL, les champs des besoins. Au total, 10 femmes dont 6 sont adhérentes ou à un collectif ou à un groupement de femme, et 3 hommes, dont un seul est adhérent à un collectif, ont accepté de répondre à cette enquête. La majorité de mes entretiens se sont déroulés en présentiel, ce qui a facilité la communication. Mais confrontée à des problématiques de distance géographique, j'ai également réalisé quelques entretiens en visioconférence ou par téléphone. Pour ces mêmes raisons, j'ai convenu avec l'une de mes répondantes de lui envoyer l'ensemble de mes questions par e-mail. Le déroulé de l'ensemble de mes entretiens ne s'est pas systématiquement passé de la même manière avec tout·e·s les répondant·e·s, de part leur différence de sexe ou d'activité, ce qui implique des biais dans l'analyse de certaines réponses, et m'a aussi permis d'aller plus loin pour d'autres. Les échanges informels,

entretenus à la suite de mes entretiens avec la plupart des personnes interrogées, ont également été révélateurs des difficultés rencontrées dans les différents métiers de l'agriculture et d'aide à la personne. Par exemple, des dialogues autour des sujets sur les difficultés financières, les relations familiales et de couple, les violences ou encore de la mobilité ont quelquefois été abordés dans ce cadre.

Aussi, pour faciliter la collecte de réponses privées et/ou intimes sur le thème de la santé pendant ces entretiens, j'ai établi un questionnaire dont les réponses anonymes me permettent de mieux identifier les "besoins tabous" qu'elles rencontrent, dans le but de lever toute retenue dans les échanges. De plus, ce dernier me permet d'apporter un volet statistique à cette recherche. En illustration, il vise à répertorier le nombre de femmes impactées par des problématiques santé propres à elles, telles que le congé maternité, les fuites urinaires, les règles, ou encore la ménopause (cf annexe 3).

Enfin, le croisement du cadre conceptuel et des exemples concrets de la réalité vécue par les personnes rurales et agricoles, permet d'obtenir une compréhension approfondie et nuancée sur les inégalités sociales de genre dans ces milieux.

En outre, les études suivies, axées sur le développement social, appuient les connaissances utilisées en la matière. Ainsi, des cours tels qu'"Analyse des politiques publiques", "Economie politique et développement social", "Nouveaux rapports sociaux" et "Socio-économie des territoires" ont fortement inspiré et dirigé ce travail.

Désireuse de vous exposer cette réflexion, nous exposerons dans une première partie, le contexte historique et sociologique des perspectives genrées en milieu rural et agricole. Nous étudierons notamment l'évolution de la place des femmes ainsi que la manière dont l'Etat s'est imposé comme acteur du développement de l'égalité femmes-hommes dans ces milieux. Puis, dans une seconde partie, nous chercherons à analyser ces pistes de travail grâce à l'étude de dispositifs mis en œuvre par la MSA du Languedoc : une ligne téléphonique dédiée aux femmes ressortissantes agricoles et la formation de collectifs et groupements féminins. Pour finir, une enquête sur leurs besoins complète et approfondit cette recherche.

PARTIE I : Les perspectives de genre en milieu rural et agricole : une analyse historique et sociologique

Si les femmes représentent aujourd'hui plus de 500.000 postes en agriculture en France métropolitaine, elles subissent néanmoins, plus fréquemment que dans d'autres métiers, des inégalités de genre. La présence de l'Etat, et plus particulièrement des politiques publiques et sociales engagées en faveur des femmes sont fondamentales pour endiguer ce phénomène.

I.1 - L'évolution du rôle des femmes en agriculture : Une rétrospective historique

Historiquement considérées comme des "travailleuses de l'ombre" dans le monde paysan (C.Nicourt, 2013), les femmes se sont battues pour se libérer des discriminations liées aux normes culturelles et aux usages coutumiers dont elles sont victimes.

I.1.1 L'histoire du travail féminin agricole : Un engagement relégué en second plan

Au fil de l'histoire de l'agriculture, rien n'indique que les femmes n'étaient pas incluses dans la participation des différentes activités agricoles. En effet, A.Augereau, archéologue à l'Inrap, met en exergue, dans son ouvrage *Femmes néolithiques : Le genre dans les premières sociétés agricoles*, que les femmes à la préhistoire, "dotées d'une toute autre musculature que celles d'aujourd'hui", participaient très probablement à des travaux "de meunerie" (fabrication de la farine), de confection de pots et de filage (CNRS Editions, consulté le 12 novembre 2023). Bien que cette dernière insiste sur les précautions à prendre quant aux résultats obtenus concernant la disparité des tâches entre les hommes et les femmes dans ce domaine, elle ne nie certainement pas l'importance de leur rôle dans la culture, la transformation et fabrication de denrées et l'élevage. De là, il est possible

d'affirmer que le travail des femmes en agriculture est apparu en même temps que l'agriculture, soit, il y a douze mille ans.

Depuis l'Antiquité et jusqu'aux temps modernes, subsiste une dichotomie sur la place de la femme en agriculture en Occident. En effet, à la fois considérées comme "soumises" et "faibles de corps et d'esprit" (D.Lett,2020), elles exerçaient pourtant un rôle primordial dans la société. L'article "Le quotidien des paysannes, campagnes de labeur", de la revue *Histoire et Civilisation* (2020), démontre qu'en plus du travail domestique, elles assuraient aussi des travaux agricoles. Cette idée est également affirmée par P.Madeline et J.-M. Moriceau (2004) : "Si certains travaux sont réservés aux hommes à cause de leur pénibilité (fouillage, battage au fléau) ou de leur valeur symbolique (semailles, labours, taille de la vigne), de nombreuses tâches sont de la responsabilité de la femme : traite, barattage, préparation des fromages. Ce sont également les femmes qui, en plus des tâches domestiques qui leur incombent, sont chargées du soin des animaux de la ferme et de la plupart des activités textiles, le filage étant l'activité emblématique de la paysanne dans l'iconographie médiévale". La différence notoire entre les deux sexes est que les hommes pratiquaient des "activités visibles et gratifiantes" tandis que les femmes s'adonnaient à des "activités secondaires de production" (P.Madeline et J.-M. Moriceau, 2004). Par exemple, "lorsque hommes et femmes sont représentés travaillant ensemble, c'est toujours l'homme qui possède l'outil" (D.Lett, 2020). Certaines productions culturelles telles que les œuvres *Des glaneuses* (1857) et *Les planteurs de pommes de terre* (1861) de l'artiste peintre français Jean-François Millet (1814-1875) témoignent de cette affirmation (cf annexe 4). Force est de constater que, dans ces deux tableaux, les femmes travaillent la terre à mains nues, sans aucun outil alors que l'homme détient une pioche. La femme se positionne comme étant "aidante" de l'homme qui travaille durement la terre et qui doit user de sa force. Elle adopte une posture de soutien de l'homme mais pas de travailleuse de la terre en soi.

L'ouvrage de D. Godineau, *Les femmes dans la France moderne : XVIe-XVIIIe siècle*, démontre qu'en fait, "seule une minorité ne participe pas à la vie économique. Certes, c'est avec leur mari, dans l'entreprise familiale, que beaucoup (mais pas toutes) travaillent. Et, pendant la plus grande partie de la période, leur identité sociale officielle ne se décline pas en fonction

de leurs activités professionnelles mais selon leur statut familial : dans les registres paroissiaux, avant le XVIIIe siècle on ne trouve guère de travailleuses mais des “femme de, veuve de, fille de” (Godineau, 2015). On comprend donc qu’il y a un partage genré des activités et des espaces, mais que le travail des femmes est souvent sous-estimé et minimisé.

Cette représentation de l’homme, plus fort et plus important que la femme dans le domaine paysan, subsiste encore aujourd’hui.

La bande dessinée de Maud Benelit & Les Paysannes en Polaire (2021), inspirée de faits réels et intitulée *Il est où le patron ?*, raconte le quotidien de trois femmes paysannes dont la vie est régie par des normes patriarcales. Cet intitulé est significatif du contexte paysan moderne où, “comme partout, les normes de la masculinité, le pouvoir patriarcal obligent, empêchent et contraignent les corps et les façons de travailler”, et où les femmes sont invisibilisées.

Le podcast *Les couilles sur la table*, épisode “Les couilles à la ferme” (1/2 et 2/2, 2023), issu de Binge Audio, dont les participantes sont les autrices de l’album *Il est où le patron ?*, expose notamment la notion d’ “essentialisme”. Cette notion renvoie au fait de réduire un individu à une seule de ses dimensions, en l’occurrence ici, à sa dimension genrée de femme. Elles déclarent avoir fait face à de nombreuses remarques désobligeantes qui les ramenaient constamment à leur place de femme uniquement “Tu marches vite pour une fille”, “Les mises bas, c’est un truc de femme”, “Vous les filles, vous êtes naturellement fragiles”, “Ça fait longtemps que je n’ai pas vidé mes bourses pour autres chose que mes impôts”, “Allez viens, je ne vais pas te violer”... Elles mettent en avant que dans la réalité du monde paysan, il est parfois “impensable que [des] femmes puissent être responsables administrativement, économiquement et concrètement de tout le travail accompli dans leurs fermes”.

De nombreux·ses chercheur·e·s établissent un lien entre travail paysan, travail domestique et travail de subsistance dont les caractéristiques communes sont la non reconnaissance et l’invisibilité.

Le podcast d'Arte Radio, *Un podcast à soi* "Paysannes en lutte, travailleuses invisibles" (C.Bienaimé, 2023), effectue un parallèle entre ces trois formes de travail et confronte les avis et pistes de réflexion de plusieurs professionnel·le·s de la question.

En illustration, Christine Delphy, sociologue féministe française, théorise dans son ouvrage *La longue durée de l'exploitation domestique* (2020), la notion de travail domestique à partir de l'expérience des agricultrices dont "le travail à la ferme comme à la maison demeurait invisible". Elle le décrit comme étant "le travail effectué par tous les membres de la famille dans la maison, sous le contrôle du chef de famille" et "tout le travail fait à l'intérieur de l'unité familiale qui comporte, en plus du travail ménager, le travail affectif et sexuel, le travail culturel, et la production de marchandises échangées sur le marché, payées généralement au mari" (C.Delphy, par A.Querrien, 2020).

Dans son livre *Quotidien Politique* (2020), Geneviève Pruvost articule les questions écologiques et féministes en ajoutant aux définitions de travail salarié (ou paysan) et de travail domestique, celle de travail de subsistance. Elle critique notamment la citation de l'œuvre de C.Delphy, *Penser l'écoféminisme* (2019) : « Ce ne sont pas seulement les ménages agricoles ou les ménages qui ont un jardin qui font de la production pour l'autoconsommation, mais tous les ménages puisque tous les ménages achètent des produits à transformer et y ajoutent une certaine quantité de travail pour les consommer réellement. [...] Si on considère que d'avoir cultivé, d'avoir mis de l'engrais sur le poireau, d'avoir cueilli le poireau, d'avoir fait toutes ces opérations sur le poireau, ce sont des activités productives – ce qu'on considère puisqu'on le met dans l'évaluation du produit national [qui inclut l'autoconsommation des ménages] –, à ce moment-là, il faut considérer que d'être allé acheter le poireau sur le marché, d'avoir épluché le poireau, d'avoir lavé le poireau, d'avoir cuit le poireau, d'avoir mis le poireau dans un plat, d'avoir fait une vinaigrette pour le poireau, etc., tout ça, c'est également productif. » car elle ne serait pas assez nuancée. En effet, G.Pruvost montre que, du point de vue du féminisme de la subsistance, elle ne peut pas mettre en équivalence ces opérations. Sa réflexion emprunte deux axes distincts : "dans un cas, si on est dans l'agriculture paysanne, il y a une chance possible que les poireaux que l'on a proviennent de nos graines. Or, si ces poireaux proviennent de nos graines, alors il y a une chance pour que j'en cueille pour moi mais aussi que j'en cueille pour les vendre". Pour compléter cette explication, les auteurs Davidova et

al. (2010) définissent le travail de subsistance comme étant des “petites exploitations agricoles centrées sur leurs propres besoins alimentaires et faiblement intégrées au marché, et dont les exploitants exercent d’autres activités rémunératrices” (L. Cretin, L. Laurens, P. Scheromm, 2023). Donc, en plus du travail paysan et domestique, les femmes effectuent d’un côté un travail de subsistance, qui permet d’acquérir de l’autonomie parce qu’il est dit “reproductible” et de l’autre, un travail de consommation caractérisé par le fait “qu’une fois son poireau acheté et mangé, alors il faut le racheter”. Cependant, ces travaux ne semblent pas pris en considération par la société. Ainsi, même si les femmes réalisent toutes ces activités, elles restent longtemps considérées comme femme au foyer, c’est-à-dire inactive au niveau professionnel (au sens de l’INSEE).

D’ailleurs, originellement, la notion même de travail, définie par le Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) comme étant une “activité humaine exigeant un effort soutenu, qui vise à la modification des éléments naturels, à la création et/ou à la production de nouvelles choses, de nouvelles idées”, n’implique pas la question de la rémunération. Au contraire, la notion d’emploi, qui désigne l’“ensemble des activités, des travaux découlant de l’exercice d’un métier, d’une profession, d’une charge”, sous-entend, par sa mention dans le contrat de travail, un versement de salaire. Donc, jusqu’à la révolution industrielle où les modes de production se sont profondément transformés, bien que les femmes participaient aux activités agricoles, elles n’occupaient qu’un travail et non un emploi. Cette perception accentue la non reconnaissance de leur activité.

Au demeurant, l’auteure G.Pruvost conclut sa recherche par la citation suivante : “la révolution féministe, ce n’est pas ni travail domestique, ni travail salarié, ni travail de traite, ni travail de soin des enfants, ni travail administratif [...] qui seraient accolés à une personne mais c’est de reconnaître chacune de ces activités qui requiert du temps, de la charge mentale, de l’organisation préalable, des outils spécifiques et que toutes ces activités mises bout à bout sont absolument nécessaires [pour assurer le quotidien]” (Pruvost, 2021). Par cet énoncé, elle semble vouloir œuvrer pour que le travail des femmes sorte de l’ombre, et soit enfin pris en compte dans ses diverses dimensions.

Ainsi, le poids des normes sociales et culturelles est encore très fort. Les femmes peinent à s'imposer dans le milieu agricole et celles dont c'est la vocation, poursuivent un parcours jonché de difficultés. B.Bouquet établit un panorama de ces difficultés dans son article "Les femmes dans le monde agricole" (2018). Elle mentionne notamment "la formation", "l'accès aux moyens de production" et "l'équilibre vie familiale/vie professionnelle". Elle précise aussi que l'influence du territoire sur ces caractéristiques est importante. En clair, multiples sont les freins à leur installation.

Finalement, on comprend qu'aujourd'hui encore, le métier d'agriculteur·rice est soumis à de nombreuses représentations patriarcales dont les femmes peinent à s'émanciper.

Bien qu'il ait été démontré que les femmes prenaient part aux activités agricoles et paysannes en plus d'assurer des activités domestiques et de subsistance, la question du travail des femmes en agriculture reste occultée et se heurte à de multiples obstacles.

I.1.2 Problématiques de genre en agriculture : les femmes sujettes aux stéréotypes et aux préjugés

Parmi les 500.000 femmes travaillant de façon régulière dans l'agriculture, 26.7% sont cheffes d'exploitations contre 8% en 1970. Ces chiffres témoignent d'abord d'une augmentation considérable des femmes cheffes d'exploitation depuis 1970. Cependant, ils restent stables depuis 20 ans, et parallèlement, le nombre général d'agriculteur·ice·s diminue au fil des années. Cela signifie donc que la part de femmes ayant ce statut diminue proportionnellement face à la baisse tendancielle des chefs d'exploitation et d'entreprise dans leur ensemble (Graph'Agri, 2022, consulté le 5 Janvier 2024).

L'une des limites au développement des activités agricoles et/ou rurales des femmes est le fait qu'elles doivent faire face à de nombreux stéréotypes et préjugés. Définit par le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) comme étant respectivement une

“idée, opinion toute faite, acceptée sans réflexion et répétée sans avoir été soumise à un examen critique, par une personne ou un groupe, et qui détermine, à un degré plus ou moins élevé, ses manières de penser, de sentir et d'agir” et une “opinion hâtive et préconçue souvent imposée par le milieu, l'époque, l'éducation, ou due à la généralisation d'une expérience personnelle ou d'un cas particulier”, ces derniers constituent un frein conséquent quant à l'installation de femmes dans ce domaine.

Il existe une myriade de clichés, que l'on peut répartir en trois grands axes.

D'abord, les femmes seraient intrinsèquement moins compétentes et capables que les hommes.

Premièrement, cette représentation est très ancrée notamment dans les questions de transmission d'exploitations. En effet, la transmission est, depuis des générations, plutôt réservée au fils qu'à la fille. Cette idée, affirmée par la sociologue Dominique Jacques Jouvenot lors d'une table ronde sur le thème de la Médiation Familiale, organisée par la MSAL le 18 Janvier 2024 à Lattes, est prépondérante. En s'appuyant sur ses recherches, elle a notamment émis l'hypothèse de préférence des cédants d'exploitation pour leurs successeurs : ils doivent être de la famille, être “bien placés” dans la fratrie (le cadet serait le mieux placé car il est, la plupart du temps, ajusté à l'âge de départ en retraite alors que l'aîné est en souvent situation de conflit), et surtout être des garçons. Cette chercheuse insiste même sur le fait que de nombreux cédants d'exploitation admettent n'avoir jamais pensé à transmettre l'exploitation à leur fille. Elle ajoute qu'elle a souvent entendu des phrases comme : “C'est un travail trop lourd, les filles ne sont pas faites pour ça !”. Elle constate aussi que cette pensée est “naturalisante”, c'est-à-dire que l'on présume, dès son plus jeune âge, des compétences au garçon, du simple fait qu'il est descendant d'une famille d'agriculteurs. Donc, la société paysanne a intégré la croyance que le domaine de l'agriculture est davantage réservé aux hommes qu'aux femmes.

Deuxièmement, le rapport des femmes paysannes à l'environnement et aux animaux serait vu par certains hommes comme un défaut. Plusieurs productions, inspirés de la pensée éco féministe de Françoise d'Eaubonne, confirment cette théorie. En illustration, dans l'ouvrage

Éleveurs et animaux : réinventer le lien (2002), J.Porcher, sociologue à l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), cite une agricultrice : "Des éleveurs comme lui, j'en croisais tous les jours. Efficaces. Performants. Ils ne faisaient pas de sentiment. Du fric. Pas de sentiments. Ni avec les cochons, ni avec les vaches. Marche ou crève. Élevage, zéro sentiment. Élevage zéro beauté. Je m'étais trompée de métier. J'étais dans l'erreur complète. Dans la sensibilité, dans l'émotion. Dans le dérisoire. Trop patiente – « si tu gueulais un peu, ils avanceraient plus vite » ; trop douce – « mais cogne-les » ; trop compatissante – « laisse-le là, il va pas tarder à crever »... Mais mystérieusement efficace, malgré tout : « elles marchent bien avec toi ces saloperies. C'est parce que tu es une femme », m'ont-ils tous dit généreusement". On constate ici que le caractère doux et empathique de la femme ("sensibilité", "émotion", "douce", "compatissante") semble incompatible avec la performance, qualité associée aux hommes ("efficaces", "performants") (Porcher, 2002) . De plus, si la femme est efficiente, c'est uniquement en vertu de son genre ("c'est parce que tu es une femme") et non de ses compétences. Le podcast "Paysannes en lutte, Avec les animaux" (2023) de C.Bienaimé, dévoile que pour la sociologue spécialiste du genre et des alternatives éco féministes, C.Rimlinger, cela s'explique par la socialisation genrée. Selon elle, les filles sont très tôt encouragées à développer davantage l'empathie et les capacités à prendre soin. Beaucoup de femmes relient aussi leur propre oppression à celles que subissent les animaux. Elle expose, entre autres, dans sa thèse *Féministe des champs*, que "domination masculine" et "domination spéciste" s'articulent et se renforcent notamment autour de l'appropriation des corps. C'est également ce qu'affirme C.J.Adams dans son livre *Politique sexuelle de la viande*. C.Rimlinger approfondit son explication en s'appuyant "sur un gros corpus de représentations, un corpus iconographique ou même des publicités, des slogans etc... pour montrer comment les représentations des femmes et des animaux peuvent être mises en parallèle, notamment le fait que les animaux ont pu être féminisés ou les femmes animalisées. Elle montre, par exemple, toutes les publicités ou toutes les représentations féminines qui vont réifier les femmes et juste montrer certaines parties de leurs corps comme si c'était des bouts de viande". En clair, non seulement les femmes sont à maintes reprises dépourvues de toutes compétences, capacités et capabilités (Ballet & Mahieu, 2009), mais elles sont en plus utilisées et décrédibilisées à des fins commerciales. La narratrice conclut son podcast présentant l'"agriculture paysanne". Elle l'a décrit comme étant plus respectueuse de l'environnement mais tout aussi efficace. Elle énonce d'ailleurs

que “L’agriculture paysanne, c’est une agriculture féministe, c’est une agriculture du soin du bien-être animal, du partage, de l’écoute, du collectif, de l’attention” qui ne serait pas opposée aux problématiques de performance. Pour compléter ces propos, la revue *INFO STAT - Les femmes dans le monde agricole en 2022* (2024), fournit des informations quant à la répartition femme/homme par secteur d’activité agricole, et expose que “Très présentes dans l’agriculture traditionnelle, les femmes sont surreprésentées dans les filières d’élevage hors bovins” (msa.fr, consulté le 02 février 2024). Ainsi, il est possible d’établir un lien entre agriculture paysanne et agriculture traditionnelle, avec pour point commun l’envie de préserver les rapports entre la terre, les animaux, et les femmes.

Troisièmement, les femmes ne sauraient pas manipuler les engins agricoles. Si la plupart des hommes déclarent être très à l’aise avec la manipulation des machines et leur réparation, ce n’est pas forcément le cas des femmes. La conférence du Salon international des solutions et technologies pour une agriculture performante et durable (SIMA) en 2022, ayant pour thème “La place des femmes dans le secteur de l’agriculture”, met en relief la notion de poids d’héritage. L’une des participantes, C. Morel, rare salariée dans le machinisme agricole en France, déclare “on donne des poupées aux petites filles et des petits tracteurs aux petits garçons”. Cela fait écho au témoignage de Mathilde Roger-Louët, membre d’un groupe femme appartenant à la CIVAM 44, dans la série de vidéos “Dégenrons le monde agricole et rural ! Ça vous dérange ?” : “De formation égale à diplôme égal, entre les hommes et les femmes, il n’y a pas les mêmes compétences”. Elle ajoute aussi qu’outre le fait d’être embarrassées avec l’utilisation des machines, “tous les équipements sont pensés par et pour les hommes”, en termes de taille, de poids, de configuration, ce qui les défavorise d’autant plus. Par ailleurs, Gwennenn, éleveuse de vaches laitières en Bretagne dénonce, de la même manière, certaines injonctions féministes qui poussent les femmes à s’adapter aux hommes : “il faut absolument que je conduise le tracteur, il faut absolument que je fasse la remorque, il faut absolument que je maîtrise tout ça, on devrait tout faire comme les mecs, mais moi j’aime pas ça” (C.Bienaimé, 2023). De là, il est intéressant de se demander où se trouve la frontière entre stéréotypes masculinistes et patriarcaux ainsi que stéréotypes féministes et injonctions associées. Par ailleurs, le Film documentaire *Croquantes* (2022) d’Isabelle Mandin et Tesslye Lopez met en avant l’idée que : “Le travail de la traite effectué par les femmes, et qui fait rentrer l’argent dans l’exploitation, est minoré, alors que les semis et le

labour effectués par un tracteur généralement conduit par les hommes est survalorisé”. On comprend par là que de nombreux stéréotypes proviennent entre autres de la représentation sexuée des tâches agricoles.

Dernièrement, les femmes sont injustement considérées comme moins innovantes. L'article "Les femmes au cœur de la transition agro-écologique", disponible sur le site du réseau des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM), met en lumière que "Diversifier les modes de commercialisation, diminuer la pénibilité du métier, ouvrir l'agriculture sur le territoire et les problématiques environnementales, développer des projets en harmonie avec leurs valeurs, revoir l'organisation du travail sur les fermes pour mieux s'intégrer socialement. Telles sont les évolutions auxquelles travaillent les femmes, de plus en plus nombreuses dans ces métiers". On comprend, grâce à cette citation, que les femmes sont un pilier important pour le développement de nouvelles formes d'agriculture, à la fois sur notre territoire mais aussi à l'international, et particulièrement dans les pays en développement. L'ouvrage *Travail des femmes et rapport de genre dans les agricultures familiales : analyse des similitudes entre la France et le Cameroun* (2015) de H. Guétat-Bernard, renforce cette observation : "leurs engagements ont été précurseurs sur les aspects organisationnels (elles valorisent la coopération, en interne sur l'exploitation et avec les acteurs du territoire), économiques (diversification des activités), valorisation des productions dans des circuits de proximité, sociaux (accueil social, pédagogique, culturel), systémique (par exemple en considérant l'alimentation au fondement de nouveaux liens sociaux entre producteurs et consommateurs). Ces engagements ont des effets sur les exploitations (les activités et/ou ateliers mis en place par les agricultrices contribuent aux résultats économiques de l'exploitation, voire modifient le projet économique initial) et les territoires et renforcent les économies locales" (Guétat-Bernard, 2015). On en déduit que les femmes sont aussi indispensables que les hommes en matière d'innovation. D'ailleurs, certaines innovations en matière d'adaptation des outils (allègement des poids, aide au port de charges lourdes...) profitent autant aux femmes qu'aux hommes. Le rapport d'information n°178 du Sénat, intitulé "Santé des femmes au travail : des maux invisibles", confirme cette affirmation : "des études ergonomiques centrées sur l'analyse de l'activité de travail des femmes mettraient également en évidence la nécessité de réviser certains

référentiels de conception de poste de travail afin qu'ils soient aussi bien adaptés aux hommes qu'aux femmes”.

Ensuite, les rôles traditionnels et les responsabilités qui affèrent aux femmes interféreraient sur leur efficacité professionnelle.

Par exemple, des stéréotypes cantonnent ces dernières aux activités domestiques et aux tâches les moins lourdes de la ferme (soin des animaux, cueillette...), comme référé à la place qu'elles occupent dans l'histoire du travail féminin agricole.

En outre, s'ajoute en agriculture, une forte porosité entre la vie professionnelle et la vie privée, qui contraint les femmes à s'investir et à s'autonomiser davantage dans le domaine. En complément, l'interview de Rose-Marie Lagrave, sociologue française spécialisée dans les questions de genre, “Retour sur les « agricultrices » : des oubliées de la recherche et du féminisme” (2021), met en exergue le fait que l'agriculture est un « métier de couple ». Selon elle, “il est revendiqué par les agents sociaux eux-mêmes, il traduit l'ancrage du métier dans un familialisme et un patriarcalisme plus puissants que dans d'autres professions, en raison des enjeux du patrimoine, et du privilège donné au mari, chef d'exploitation” (Lagrave, 2021). Ces propos sont également appuyés dans l'article “Travail des femmes et rapport de genre dans les agricultures familiales : analyse des similitudes entre la France et le Cameroun” : “« L'articulation entre statut marital et statut au travail », en agriculture aussi (Barthez, 1982), est une des explications à « l'oppression des femmes » (Delphy, 2001) liée à un modèle familial où le mari est considéré comme le chef et le soutien de famille.” (H. Guétat-Bernard, 2015). Ainsi, il paraît inenvisageable pour une femme de lancer seule son activité, sans l'appui d'un homme. En complétude, le texte “*On n'est pas là pour casser du mâle*” met en évidence que “la solidité du « couple de travail » (Bertaux-Wiame, 2004), et sa résultante, l'harmonie des sexes, échafaude un idéal identitaire. En cela, les rendez-vous initiés par les groupes féminins constituent une occasion de scander le slogan de la non-substituabilité des rôles entre hommes et femmes [...] Si le paradigme différentialiste a permis de justifier l'accès des femmes à la profession, tout en maintenant l'ordre des sexes (Barthez, 1982), il faut ici ajouter que l'amour hétérosexuel configure l'horizon d'une installation réussie” (C.Comer, 2017). On comprend ici que c'est la complémentarité des

deux sexes qui est à la base de cette relation de travail. Donc, un point d'attention est à porter sur le fait que les couples homosexuels féminins et/ou non hétéronormés rencontrent davantage de discriminations et de difficultés, comme l'explique l'approche de la juriste afro-américaine K.Crenshaw dans son ouvrage *Demarginalizing the Intersection of Race and Sex : A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics* (1989), sur l'intersectionnalité.

Aussi, les horaires atypiques du métier qui rendent l'articulation vie professionnelle/vie familiale difficile, sont sources de nombreuses critiques quant à la parentalité et notamment à la maternité. Marie-Edith Macé, éleveuse de vache laitière installée à Meules, en témoigne dans le podcast "Paysannes en lutttes - Travailleuses invisibles" (2023) de Charlotte Bienaimé : "Quand j'allais chercher mes enfants à la garderie, j'y allais en botte, j'étais sale parce que j'avais pas le temps de me changer après la traite, et les autres parents me regardaient comme si j'étais une mauvaise mère. Parfois je devais les laisser chez la nounou de 7h à 19h, parce que je ne pouvais pas tout gérer en même temps, on m'a reproché de ne pas m'occuper d'eux. Juste parce que je suis pas calée comme les autres, j'avais l'impression d'être jugée en permanence". Ce point est approfondi en page 70-71 de ce mémoire, grâce à l'enquête liée aux besoins liés à l'activité professionnelle.

Pour finir, les femmes disposeraient d'aptitudes physiques moins mélioratives que celles des hommes, et seraient, en conséquence, moins efficaces et rentables.

Comme le démontre l'explication de D.Lett dans un article de la revue Histoire et Civilisation (2020) "Le quotidien des paysannes, compagnes de labeur", les femmes seraient physiquement plus "faibles de corps et d'esprit" que les hommes. Ce discours est partiellement confirmé dans l'article "Les différences physiologiques femmes-hommes : quel impact sur l'aptitude physique au combat ?" (2018), de N.Koulmann et A.Malgoyre, où elles rédigent : "Il existe des différences physiologiques femmes-hommes qui peuvent avoir des répercussions sur certaines aptitudes physiques précises, en particulier pour le port des charges lourdes. Toutefois, il faut considérer que les écarts de performance sont très variables". Pourtant, l'article "Isolées et victimes de stéréotypes, les agricultrices réclament leur place dans la PAC" précise que "la féminisation de la profession va en s'accroissant

puisque 41 % des entreprises agricoles sont créées par des femmes. Elles sont aussi plus nombreuses à se lancer dans l'agriculture biologique et les formes de production telles que la vente en circuit court". (C.Barbière, 2019). Donc, bien que le métier présente des contraintes physiques, les femmes ne se découragent pas à se lancer, à s'adapter et à parfois, trouver des solutions qui arrangent l'ensemble des travailleur·euse·s du secteur.

En définitive, ces stéréotypes et préjugés entraînent de nombreuses conséquences pour les femmes, notamment dans l'accès au foncier et à la gestion, l'égalité de rémunération, la participation aux organes décisionnels et l'accès aux crédits et aux services financiers. L'ensemble de ces raisons limitent fortement l'installation de nouvelles entrantes dans l'activité agricole. Mais, les hommes semblent également prisonniers de ces derniers, ce qui rend difficile l'amélioration de leur place dans le milieu.

S'il est encore difficile pour une femme de s'affirmer dans les mondes ruraux et agricoles aujourd'hui, en raison de la place et des stéréotypes qui leur incombent, elles ne restent pas passives face à leurs situations. Cette affirmation peut être appuyée par la rétrospective de leur long chemin vers l'acquisition d'un statut et des droits qui en découlent.

I.1.3 Luites et combats pour l'égalité de genre et la reconnaissance en agriculture

Les temps modernes sont marqués par de nombreuses guerres, luites et révolutions menées par les Hommes pour l'accès à leurs droits. Effectivement, depuis 1789, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* stipule, dans son article 11 que "La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi" et "le décret-loi du 23 Octobre 1935 fixe, pour la première fois, une réglementation d'ensemble sur l'action de manifester sur la voie publique. Ses dispositions sont désormais intégrées au code de la sécurité intérieure".

Alors, pour être considérées comme l'égal des hommes au quotidien et dans l'agriculture, les femmes se sont battues tout au long du XXème siècle. Les films documentaires de D.Prunault : *Moi, Agricultrice* (2022) et d'E.Bergeon : *Les femmes de la Terre* (2024), retracent le long parcours des combattantes féministes mené pour la reconnaissance et la fin de l'invisibilité sociale.

A. Les luttes pour l'égalité de genre

Les luttes et combats féministes pour l'égalité des sexes apparaissent dans l'Histoire de l'Europe par "vagues" successives. L'historienne B.Pavard expose 4 tournants principaux de ces luttes dans son ouvrage *Faire naître et mourir les vagues : comment s'écrit l'histoire des féminismes* (2017-18) et sont repris dans l'article d'Oxfam France, "Le féminisme à travers ses mouvements et combats dans l'histoire" (2021). Pour rappel, on définit le féminisme comme étant un "Mouvement social qui a pour objet l'émancipation de la femme, l'extension de ses droits en vue d'égaliser son statut avec celui de l'homme, en particulier dans le domaine juridique, politique, économique; doctrine, idéologie correspondante" (CNRTL, consulté le 02 Janvier 2024).

Dans un premier temps, les luttes et combats féministes qui prennent place du milieu du XIXème au milieu du XXème siècle, concernent la reconnaissance des statuts et l'obtention des droits civiques. Suite à la troisième révolution française en 1848, les femmes ne jouissaient en effet d'aucuns droits.

C'est d'abord en Angleterre, grâce au combat des suffragettes qu'elles obtiennent le droit de vote, mais il faudra attendre 1944 pour que ce droit soit accordé aux femmes en France.

Cependant, dans les faits, les femmes issues des milieux ruraux reculés, n'ont voté que bien plus tard, et leurs profils étaient peu voire pas du tout représentés.

Dans un second temps, on note une réactivation des mouvements féministes dans les années 1960, qui visent cette fois, à abolir les normes patriarcales prégnantes dans la société occidentale.

Les années 1968, marquées par de nombreux événements dont les révoltes des tracteurs où étudiants, femmes, ouvriers et paysans se rejoignent pour exiger la remise en cause de la société capitaliste et de l'Europe libérale qu'elle a engendrée, ont permis aux paysans de faire entendre leurs voix. L'article "Luttes paysannes dans les années 68 : Remise en cause d'un ordre social local" (E.Roullaud, 2013), décrit cette période comme étant "singulière, faite de changements socio-économiques, de politisation et de rencontres sociales inédites, les années 1960-1970 sont celles également de la cristallisation d'un cadre de pensée critique envers les politiques agricoles de « modernisation » impulsées par l'État. Les occupations de terre, le blocage de la collecte du lait ou encore la destruction de viande étrangère, deviennent alors prépondérantes dans le répertoire d'action. Moment de recomposition de l'espace syndical, les années 1960-1970 ont donné lieu à la création de nouvelles organisations professionnelles qui furent la matrice d'un syndicalisme d'opposition".

En parallèle, suite à la réactivation de la lutte des classes et des luttes anti-impérialistes, le Mouvement de Libération des Femmes est né (M.Idels, S.Boissonnas, E.Nicoli, C.Villeneuve, C.Guyot, 2020). Il s'agit d'un mouvement féministe autonome et non mixte revendiquant la liberté de la femme, la libre disposition des corps (contraception, avortement...), et remettant en question le patriarcat. D'ailleurs, en 1971, les femmes acquièrent le droit à un congé maternité d'une durée de quinze semaines. Pourtant, ce n'est que 48 ans plus tard, en 2019, que les femmes agricultrices ont pu bénéficier des mêmes droits. Cela témoigne des larges inégalités prégnantes dans le milieu agricole, en comparaison avec le régime général.

Dans un troisième temps, le féminisme se réaffirme dans les années 1990 pour revendiquer les droits à la liberté et à l'égalité. Ces protestations, menées par des groupes hétéroclites, permettent de visibiliser les femmes qui n'entrent pas dans la case de la femme blanche hétérosexuelle. C'est à cette période que la notion d'intersectionnalité apparaît (K.Crenshaw,

1989), et montre à quel point des femmes, de par leur genre doublé de leur appartenance à une minorité, subissent davantage de discrimination : racisme, sexisme, lesbophobie...

En réponse à ces dernières, en 1999, une Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances (DDFEC) entre les hommes et les femmes est instaurée. Cette dernière permet de concevoir, d'impulser, de promouvoir et d'assurer la mise en œuvre stratégique et opérationnelle de la politique publique d'égalité entre les femmes et les hommes. (Ministère délégué chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, consulté le 2 Janvier 2024).

Pour finir, on remarque que l'essor de la dernière vague de féminisme prend place dans les années 2000, grâce aux réseaux sociaux. Les mouvements féministes "Me too" et "Balance ton porc" (2007-2017) participent à ce changement de paradigme. Le texte *Chapitre XIII. Encore féministes au XXI^e siècle*, décrit l'origine et l'histoire de ces derniers : "Le mouvement #MeToo est construit par le nombre massif des témoignages anonymes et des médiations militantes qui leur donnent sens. Le contenu des messages confirme ce qu'avaient avancé les militantes féministes et les études antérieures sur les violences. L'expérience de la violence est d'une très grande ampleur et concerne l'immense majorité des femmes." et "Le hashtag #balancetonporc insiste sur le harcèlement sexuel au travail, enjeu pris en charge par les féministes depuis plusieurs décennies" mais jamais vraiment pris en compte par la société patriarcale. Les auteur·rice·s ajoutent que "tout cela participe à requalifier ce qui pouvait être minimisé et perçu comme une drague trop insistante ou déplacée en agression à partir de l'expérience vécue répétée des femmes. Les différents discours féministes visent à rendre visible la manière dont ces comportements révèlent et produisent les inégalités structurelles de genre". Or, selon le rapport d'information n°60 *Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité* (2021-2022), "près de la moitié des féminicides a lieu en milieu rural". En effet, "Si les violences au sein du couple touchent tous les milieux sociaux et toutes les zones du territoire, nous pouvons peut-être considérer que les victimes vivant en milieu rural sont confrontées à des difficultés supplémentaires" directement liée à leur environnement, notamment en matière de prise en charge et du traitement des violences et

de leur parcours de sortie. Il est donc, de fait, nécessaire d'insister sur l'importance de ces mouvements, qui permettent de libérer la parole dans tous les milieux.

B. Les luttes pour la reconnaissance des femmes en agriculture et l'égalité professionnelle

D'abord, l'histoire de l'émancipation des femmes en matière d'égalité professionnelle remonte en 1804, lors de l'instauration du Code Napoléon, dont l'article 213 indique que "le mari doit protection à sa femme, et la femme obéissance à son mari". En d'autres termes, ce Code "place la femme sous tutelle maritale, la privant de sa capacité juridique au même titre que les enfants." (Martin, 2005).

Tout au long du XIX^{ème} siècle jusqu'à la première moitié du XX^{ème} siècle, de nombreuses lois concernant la durée de travail et le droit d'exercice (ou de non exercice) des femmes et des enfants sont mises en place.

Par exemple, en 1920, une première avancée significative vers la reconnaissance des femmes entre en vigueur. Désormais, les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari. Pour rappel, un syndicat désigne "une association de personnes dédiée à la défense des droits et des intérêts des travailleurs" (Vie publique, consulté le 15 Novembre 2023). Cela signifie que les femmes peuvent participer à la négociation et à la signature des conventions collectives au niveau national ou des accords avec les employeurs, et notamment s'affirmer sur des sujets les concernant.

Aussi, dans les campagnes, en 1929, se crée le mouvement de Jeunesse Agricole Catholique (JAC). Ce mouvement, d'abord lancé en Bretagne puis nationalisé, offre de l'espérance à des milliers de jeunes garçons et filles, tentés par une vie meilleure à la ville. Il permet aux adhérents de sortir de l'isolement, à tous les futurs couples de s'émanciper de leurs familles et leur redonne l'envie de travailler la terre. Une section féminine est créée peu de temps après, en 1933.

Quelques années plus tard, en 1946, s'institue la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA). Elle a pour objectif "d'accompagner tous les agriculteurs de

toutes les productions agricoles quelle que soit la taille de leur exploitation, leur mode de production, leurs signes de qualité ou circuits de commercialisation sans laisser personne sur le bord du chemin”. Cette lutte contre l’isolement permet de porter une “voix unie de la profession agricole”, et de mettre en œuvre des “concertations et actions communes”. Aujourd’hui encore, même si elle est critiquée, cette organisation “défend les positions des agriculteurs français auprès des instances européennes et internationales” (fnsea.fr, consulté le 12 novembre 2023).

Puis, le milieu du XXème siècle est traversé par la création de nombreux syndicats et mouvements de contestations paysannes. En illustration, c’est pendant cette période que s’est fondé le Centre National des Jeunes Agriculteurs (CNJA), ou encore le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC) (Martin, 2014).

Ensuite, le mot “agricultrice” n’est apparu dans le dictionnaire qu’en 1961. Mais, le statut juridique correspondant reste flou (msa.fr, consulté le 2 février 2024).

En 1962, une loi garantissant aux femmes l’égalité des droits avec leurs maris ou leurs conjoints est adoptée. Elle est à l’origine de la mise en place des Groupements Agricoles d’Exploitation en Commun (GAEC), encore largement utilisés aujourd’hui. Toutefois, la revue *Les femmes dans le monde agricole en 2022* (msa.fr, consulté le 2 février 2024) met en avant que cette loi, qui vise à empêcher deux époux d’être seuls associés, “a principalement profité aux fils d’agriculteurs s’apprêtant à reprendre l’exploitation, maintenant ainsi l’épouse comme aide familiale”.

A partir de 1963, on assiste à l’essor de nombreux groupes féminins de vulgarisation agricole. Progressivement, ces “espaces de sociabilité féminine” (C.Comer, 2017), s’inscrivent dans la conquête d’une identité professionnelle en incarnant “la voix des gens sans voix”. Michou Marcusse, ancienne agricultrice des Landes, figure emblématique du mouvement JAC, et présidente de plusieurs de ces collectifs, explique entre autres que ces derniers permettaient d’exposer leur rôle auprès des hommes et de favoriser la compréhension de leurs tâches et activités (D.Prunault, 2022). Aussi, certain·e·s auteur·e·s

tel-le-s que R.-M Lagrave (1987) pensent que ces espaces permettent d'autonomiser les exploitantes, notamment par l'accès à la formation.

Au lendemain du mouvement de Mai 1968, se crée la Confédération paysanne (anciennement appelée "association des paysans travailleurs"). L'objectif de ce syndicat est "de développer son projet mais aussi de mener un combat d'idées face aux autres acteurs intervenant dans la définition des politiques agricoles. Dans cette lutte symbolique, l'ajout de l'adjectif « paysanne » paraît une excellente trouvaille et témoigne d'une réelle capacité à populariser une formule percutante. Cette agriculture paysanne, présentée comme une nouveauté, n'est pas sans rappeler la pluriactivité agricole ou rurale qui a longtemps existé dans les campagnes" (Martin, 2005).

Enfin, l'année 1977 est marquée par la création de stages de 200 heures pour les femmes (crédit d'heures et rémunération pour accéder à la formation professionnelle agricole).

Le 4 Juillet 1980, une "Loi d'orientation agricole permettant d'accroître les droits et la participation des femmes d'agriculteurs dans l'entreprise (participation à des organismes de coopération, droit d'éligibilité, renforcement des droits de l'époux non titulaire au bail...)" est promulguée (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, consulté le 2 janvier 2024). Dès lors, les femmes peuvent obtenir le statut de "co-exploitante" et user de droits en matière de gestion et d'exploitation des terres. Cependant, ce statut ne pouvait être obtenu que sous réserve d'acceptation du mari (D.Prunault, 2023).

Deux ans après, en 1982, la loi modifie les dispositions du code civil relatives aux contrats de société. Les conjointes d'agriculteurs ont le droit d'être associées à part entière dans les sociétés agricoles constituées à partir des exploitations familiales. Elles peuvent enfin acquérir un statut de cheffe d'exploitation au même titre que les hommes. Dans ce même élan en Bretagne, et parce que les dispositions prises par l'Etat mettent du temps à se mettre en place dans la réalité, plus d'un millier de femmes, épouses d'agriculteurs et travaillant avec eux, revendiquent un statut pour elles-mêmes. Elles réclament notamment de nombreux droits tel que le droit au permis de conduire pour l'autonomie, ou encore le droit de disposer d'un numéro de sécurité sociale propre.

En 1985, les Entreprises Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) sont créées. Elles permettent à des époux de constituer une société et à en être les seuls associés.

Cette même année, une loi d'orientation agricole donne le jour au statut de conjoint collaborateur pour les femmes ne pouvant ou ne souhaitant pas être co-exploitantes. En 2005-2006, la loi étend le statut de conjoint collaborateur aux couples pacsés et aux concubins. La condition d'autorisation de l'époux est supprimée. L'obligation est faite au conjoint du chef d'exploitation exerçant une activité sur l'exploitation de choisir un statut parmi : collaborateur du chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, salariée de l'exploitation, cheffe d'exploitation ou d'entreprise.

Plus récemment, en 2022, une réglementation sur la durée du statut de conjoint collaborateur est mise en vigueur. Désormais, il n'est possible d'avoir ce statut que pendant cinq ans d'activité. Cela permet notamment d'éviter les abus et de promouvoir le travail du soutenant de l'exploitation.

En résumé, depuis toujours, les femmes mènent un double combat : faire reconnaître leurs droits et moderniser l'agriculture (E.Bergeon, 2024). Une multitude de clichés les contraignent à subir diverses discriminations dans les exploitations, peu importe leur statut. Néanmoins, nombreuses sont celles qui défient les diktats de genre, et qui se battent pour faire évoluer positivement leurs droits.

Nous réfléchirons, dans une seconde partie, à la position de l'Etat comme générateur de développement de l'égalité femmes-hommes et de l'amélioration de la place des femmes en agriculture.

I.2 - A la croisée des champs : les Femmes et l'Égalité dans l'agriculture française

De façon concrète, aujourd'hui en France, les actions de l'Etat en faveur des femmes agricoles et rurales se traduisent par la mise en place de politiques publiques et sociales.

Dans un premier temps, il conviendra de faire un panorama de la situation des femmes en France. Dans un second temps, il s'agira d'axer cette réflexion sur les milieux ruraux, puis sur les politiques publiques agricoles. Enfin, dans un dernier temps, nous allons voir comment la MSA, principale organisation de protection sociale, et régime de sécurité sociale dédié à tous les ressortissants agricoles, s'est saisie de cette problématique.

I.2.1 Panorama de la situation actuelle des femmes en milieu rural et agricole en France

En premier lieu, le *Rapport d'information (...) sur la situation des femmes dans les territoires ruraux*, nous informe qu'une femme sur trois vit sur un territoire rural, soit 11 millions de femmes en France en 2020. Ces dernières font face à de nombreux enjeux territoriaux comme ceux de la mobilité et du manque de services, du manque de moyens et des stéréotypes, du progrès encore fragile de l'égalité femmes-hommes, du déficit d'offres de soins, de l'accès encore difficile aux responsabilités politiques locales ou encore de l'accès limité aux formations et aux loisirs. Cela engendre parfois des situations d'éloignement voire d'isolement, et pèse sur leurs vies professionnelles et personnelles des femmes rurales. De plus, elles rencontrent de nombreux freins en matière d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi pour plusieurs raisons. Par exemple, la répartition des genres dans l'emploi en milieu rural est moins mixte qu'en milieu urbain : les "secteurs à dominante masculine (...) représentent 36 % de l'offre d'emploi des communes rurales" et il subsiste une "forte concentration de l'emploi féminin dans le secteur médico-social". Ce rapport expose également que le plus souvent, les femmes travaillant en milieu rural occupent des postes plus précaires qu'en milieu urbain (J.-M Arnaud & Al, 2021).

Donc, les territoires ruraux amplifient les inégalités entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les conditions d'emploi entre autres.

En second lieu, les chiffres officiels de la MSA témoignent de l'importance des femmes en agriculture. En effet, en cheffes d'exploitation, cheffes d'entreprise agricole ou conjointe active sur l'exploitation, les femmes occupent près de 118 841 postes en

agriculture. En clair, elles représentent, en 2022, 26,7% des actif·ve·s permanent·e·s agricoles. Elles représentent également 38,6% de la totalité des salarié·e·s du régime agricole. Cela signifie que “près de quatre salariés du régime agricole sur 10 sont des femmes”. (msa.fr, consulté le 2 janvier 2024). Cette population est particulièrement présente dans l’agriculture traditionnelle, notamment dans les filières d’élevage hors bovins. Par exemple, plus de la moitié des professionnel·le·s de la filière “entraînement, dressage, haras, clubs hippiques” sont des femmes. Elles sont aussi proportionnellement très présentes “dans l’élevage de gros animaux (46,6 %), l’élevage de petits animaux hors volailles et lapins (38,3 %) et l’élevage de volailles et lapins (33,6 %). En revanche, leur présence est très limitée dans les exploitations de bois (1,5 %), les entreprises paysagistes (3,6 %), les scieries fixes (5,6 %) et relativement limitée[s] dans la sylviculture (10,3 %) et les entreprises de travaux agricoles (10 %)” (msa.fr, consulté le 2 janvier 2024). Pour finir, les cheffes d’exploitation sont en moyenne un peu plus âgées que leurs homologues masculins. En illustration “l’âge moyen des femmes chefs d’exploitation ou d’entreprise agricole est de 51,7 ans (stable par rapport à 2019) contre 48,5 ans pour les hommes (en hausse de 2 mois par rapport à 2019). Parmi elles, 21,4 % ont plus de 60 ans (12,7 % chez les hommes)” (msa.fr, consulté le 2 janvier 2024).

Aussi, en 2024, la MSA publie son premier baromètre intitulé “Les femmes dans le monde agricole” (2024), qui atteste du lent progrès de l’égalité femmes-hommes en agriculture. Ce dernier met en avant que près de $\frac{3}{4}$ des agricultrices considèrent entretenir de bonnes relations avec les hommes, tandis que 83% d’entre elles constatent des inégalités de genre. De plus, près de 40% des femmes actives du monde agricole interrogées pour cette étude dévoilent se sentir moins légitimes que les hommes à exercer dans ce milieu. Enfin, ce document rapporte des informations sur les conditions de travail jugées “éprouvantes”, “les perspectives d’avenir moroses”, ou encore “la volonté de transmission émoussée” fragilisant l’engagement des femmes à retourner à la terre (Annexe 6) (E.Bayon, S.Boloko, 2024).

I.2.2 Les principales politiques sociales engagées pour la cause égalité femmes-hommes en milieu rural

Pour rappel, le Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) définit le milieu rural comme étant “la condition des choses et des gens de la campagne, c’est l’état de ce qui est rural”. En complément, le rapport d’information n°60 *Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l’égalité* (2021-2022) ajoute que “l’Insee a récemment fait évoluer sa définition des territoires ruraux, en la fondant non plus sur un nombre d’habitants mais sur la densité de population. Les territoires ruraux sont désormais entendus comme les « espaces peu denses et très peu denses » de la grille communale de densité. Ils regroupent ainsi 88 % des communes et 33 % de la population française”.

Dans les faits, il est complexe de définir précisément cette notion car chaque institution se base sur des caractéristiques différentes telles que la densité de population, l’isolement géographique (en termes de kilomètres), la concentration ou la non-concentration d’activités productives...

L’“agenda rural” mis en œuvre en 2019 par la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, et le ministre de l’Agriculture, Didier Guillaume, constitue le socle de la politique gouvernementale en faveur des territoires ruraux.

Il a pour rôle de déterminer les principaux axes de réflexion autour de la constitution d’un plan d’action ayant vocation à poser des mesures en faveur de la ruralité, et à s’inscrire dans la durée (Rapport de mission de l’agenda rural, consulté le 2 janvier 2024).

Dans ce même rapport, un paragraphe énonce que : “La meilleure prise en compte des besoins des territoires ruraux est d’abord une ambition partagée au niveau européen, initiée par les déclarations de Cork de 1996 et de 2006, « Mieux vivre dans les zones rurales », puis confirmée par la résolution votée par le Parlement européen, le 3 octobre 2018, en faveur d’une politique spécifique à destination des territoires ruraux en Europe”. Il s’agit donc d’une

volonté nationale et supranationale d'apporter de nouvelles propositions quant au renforcement de l'attractivité des territoires ruraux, à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, ainsi qu'à l'appui des élus ruraux dans leurs actions. Ce document officiel établit neuf points d'attention : le numérique, l'accès aux services publics, l'ingénierie, l'accès aux soins, l'éducation, la culture, la fiscalité, la revitalisation et l'amélioration du cadre de vie et le soutien financier aux territoires ruraux.

Cependant, la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité des Chances entre les hommes et les femmes (DDFEC) constate, dans le rapport du Sénat *Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité*, "qu'aucune des 181 mesures de l'Agenda rural du Gouvernement [...] ne mentionne l'égalité femmes-hommes ni aucune problématique spécifique aux femmes" alors que ces dernières représentent 29 % des actifs permanents agricoles en 2020 (M.-P. Monier, 2021).

Selon le *Rapport sur la situation des femmes dans les territoires ruraux*, en réponse à cette absence d'intérêt pour la question des femmes, dont 11 millions (soit une femme sur trois) vivent en territoires ruraux, et suite à un travail d'étude sur les difficultés et les obstacles qu'elles rencontrent à tout âge et dans tous les aspects de leurs vie, "elle [la Délégation] formule 70 recommandations et appelle à ce que les problématiques spécifiques aux femmes soient pleinement intégrées au sein de l'Agenda rural, articulant ainsi égalité femmes-hommes et égalité territoriale" (Arnaud & al, 2021).

Elle s'appuie notamment sur 8 thématiques différentes :

- *La mobilité* : Des enjeux au cœur de l'articulation des temps de vie
- *La jeunesse* : Des opportunités limitées et une orientation contrainte
- *L'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi* : Un manque criant de mixité en milieu rural
- *L'entrepreneuriat au féminin* : Des envies et projets à encourager
- *Le métier d'agricultrice* : Des avancées sociales à parfaire

- *La santé et l'accès aux soins* : Un défi à tous les âges de la vie
- *La lutte contre les violences conjugales* : La “double peine” des femmes rurales
- *L'engagement politique* : Un accès croissant mais complexe aux responsabilités

Par ailleurs, le *Rapport d'Information n°60, Tome I*, qui complète le rapport de la DDFEC, est fondé “sur la conviction de la nécessité d'articuler les politiques publiques en faveur de l'égalité femmes-hommes et celles en faveur des territoires ruraux pour les inscrire dans un processus d'égalité territoriale : les questions d'égalité doivent toujours être partie prenante des politiques d'aménagement du territoire, dès leur définition et lors de leur mise en œuvre. L'aménagement du territoire ne peut se penser sans la dimension « égalité femmes-hommes » et, inversement, les politiques d'égalité doivent systématiquement intégrer une réflexion territoriale. ((J.-M Arnaud, B Belin et al, 2021). Il permet notamment de mettre en exergue les tendances et habitudes des femmes concernées sur chaque thématique pour mieux les prendre en compte dans la mise en place d'actions à leur égard.

En illustration, le communiqué de presse “Santé des Femmes au travail : Des mots invisibles” (2023), met en lumière des problématiques de santé qui concernent spécifiquement les femmes (règles, endométriose et pathologies menstruelles incapacitantes, ménopause...) en les liant à leurs activités professionnelles ainsi qu'à leurs spécificités (port de charges lourdes, horaires atypiques et travail de nuit, exigences émotionnelles et organisationnelles fortes...).

En somme, on constate que la question de l'égalité femmes-hommes en milieu rural est prise en compte davantage par une délégation dédiée que par les ministères directement concernés. Cela révèle les tensions qui vaguent autour de cette problématique et expose la difficulté principale à laquelle se heurtent la plupart des femmes issues de milieux ruraux : la non-reconnaissance de leur être et de leur travail.

Si dans les milieux ruraux, les difficultés des femmes ne retiennent pas l'attention de l'Etat, il en est peut-être différemment pour les agricultrices de métier.

I.2.3 Le rôle des politiques publiques agricoles en matière d'égalité femmes-hommes

A. Les politiques agricoles et alimentaires

En France, les politiques agricoles et alimentaires sont réfléchies et instaurées par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

A titre de précision, le CNRTL décrit une activité agricole comme étant une “activité ayant pour objet : principalement la culture des terres en vue de la production des végétaux utiles à l'homme et à l'élevage des animaux ; accessoirement l'élevage des animaux. Ensemble des moyens nécessaires à cette production”.

L'article “Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt s'engage pour l'égalité femmes-hommes” (2013), tiré du site officiel du gouvernement, expose que “La promotion de l'égalité entre hommes et femmes est une priorité gouvernementale”.

Stéphane Le Foll, ministre entre 2012 et 2017, propose dès sa première année de mandat de modifier le dispositif d'élection aux chambres d'agriculture. En 2013, elles se voient contraintes de l'obligation de représentativité dans les listes électorales. Elles doivent suivre la règle suivante : au moins $\frac{1}{3}$ des candidats sont des femmes. Cette évolution de pratiques a pour but de favoriser la représentativité des femmes dans ces établissements publics, représentatifs du monde agricole et forestier. Aussi, il présente une “feuille de route” destinée à son ministère, pour favoriser l'égalité femmes-hommes dans les milieux agricoles et alimentaires. Ce document affiche une vingtaine de mesures, réparties en trois axes distincts.

D'abord, il s'intéresse aux exploitations agricoles. Il encourage, entre autres, l'installation de femmes en agriculture, soutien des projets portés par des femmes, ou encore montre l'importance de recourir à ses droits ou de les améliorer. Par exemple, le droit au remplacement des agricultrices en congé maternité est encore trop peu utilisé aujourd'hui.

En effet, près de 40% des femmes ressortissantes agricoles n'utilisent pas leur congé maternité, et cela peut avoir des répercussions sur leur état de santé et par ruissellement, sur la gestion de leur activité professionnelle.

Ensuite, ce document se rapporte à l'enseignement agricole et à la recherche. En s'appuyant sur des travaux de statistiques exposant les disparités entre les hommes et les femmes dans certaines filières agricoles, la feuille de route projetée de continuer et d'appuyer sa campagne de lutte contre les stéréotypes, mise en place dès 2002, dans les établissements scolaires, à destination des étudiants mais aussi du corps enseignant, et de promouvoir la diversification des orientations chez les jeunes. En illustration, l'article "L'égalité femmes-hommes et la mixité dans l'enseignement agricole" montre que de nombreux dispositifs tels qu'une "recherche-action portant sur les filières dites "genrées" (...) visant à garantir à tous les jeunes, filles et garçons, des choix d'orientation éclairés", ou encore la coopération des établissements avec des associations promotrices de l'entrepreneuriat, notamment féminin, sont mis en place pour favoriser l'égalité de genre dans l'enseignement agricole (P.Xiclina, 2024).

Enfin, au sein-même du ministère, la feuille de route "prévoit d'améliorer l'articulation vie professionnelle – vie privée, lutter contre les obstacles au déroulement de carrière, augmenter le nombre de femmes dans les postes de responsabilité, etc."

L'article "Index Égalité femmes/hommes : le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire obtient 83 points sur 100 au titre de l'année 2022", datant de 2023, permet de compléter et d'évaluer l'efficacité des mesures de cette feuille de route. Cet indice dépasse les 75 points requis par le décret, ce qui traduit "les actions engagées en matière d'égalité salariale et portées par le Plan d'Action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère chargé de l'agriculture 2021-2023" (X.Remongin, 2023). Un point d'attention est à porter sur le fait que cette expertise ne concerne que les écarts de rémunération et n'inclut pas les divers autres mésaises qu'elles rencontrent.

De surcroît, le Sénat sort en 2016-2017, le rapport d'information n° 615 (2016-2017) intitulé *Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires*. Ce document met en exergue la situation des femmes en agriculture et apporte des recommandations pour l'amélioration de leur place. Par exemple, on retrouve parmi elles : "Faciliter l'accès aux aides à l'installation et aux terres", "Mieux accompagner le parcours professionnel des agricultrices", "Favoriser l'articulation des temps et inciter à recourir aux services de remplacement" accompagnées de nombreuses pistes de réflexion sur la manière d'améliorer les points cités. D'ailleurs, en 2021, une table ronde sur le thème "Être agricultrice en 2021" est mise en place au Sénat par la délégation aux droits des femmes, et fait écho au document précédemment cité. On y découvre que les participants ont abordé de nouveaux points d'amélioration tels que la valorisation de la contribution des agricultrices à la profession, la consolidation de leur statut et de leur couverture sociale ainsi que de leur retraite (A. Billon, 2021). Des suites de ces démarches, une proposition de loi visant à encourager l'égalité entre les femmes et les hommes en agriculture est déposée au Sénat pour une première lecture le 20 Avril 2023.

En conclusion, en France, on retrouve de nombreux documents gouvernementaux au sujet des inégalités entre les hommes et les femmes en agriculture. Ces derniers mettent en exergue la volonté de l'Etat à agir pour la cause. Cependant, les résultats attendus ne sont, selon la sénatrice de la Drôme M.-P. Monier, pas encore visibles et perçus sur le terrain.

B. La PAC

Créée en 1962, la Politique Agricole Commune (PAC) désigne une politique mise en œuvre par l'Union Européenne (UE) dans le but de développer et soutenir les agricultures des États membres (Vie publique, consulté le 2 janvier 2024). Assortie d'un budget spécifique, elle accompagne l'agriculture et les agriculteurs face aux nouveaux défis (Chambre d'Agriculture France, consulté le 2 janvier 2024).

Dans la PAC 2023-2027, c'est la première fois qu'une clause concerne l'égalité de genre. Il s'agit de "l'amélioration de l'équilibre hommes-femmes et l'augmentation de la participation des femmes aux métiers de l'agriculture". Concrètement, cette disposition doit inciter les pays membres de l'UE à faire un état des lieux de "la situation des femmes dans l'agriculture et les zones rurales", afin de permettre l'intégration de mesures en leur faveur dans le plan stratégique.

Ainsi, il existe certaines mesures en faveur de l'accompagnement de la féminisation agricole au niveau national et international. Cependant, leur nombre reste insuffisant pour améliorer considérablement et rapidement la place des femmes en agriculture. En conséquence, d'autres organisations de tous types (institutions, associations...) se doivent de compléter les actions de l'Etat. C'est le choix qu'à fait la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc. En s'imprégnant des problématiques liées à cette population, la MSAL œuvre pour l'amélioration de la situation des femmes en milieux rural et agricole.

I.2.4 Comment la Mutualité Sociale Agricole (MSA), institution de protection sociale, s'est-elle saisie du problème ?

A. L'Histoire de la MSA

Au milieu du XIXème siècle, suite à la chute du Premier Empire, les paysans français sont victimes de vagues de violence collective : leurs biens sont détruits, leurs récoltes anéanties, leur bétail volé ou tué... Alors, pour faire face à ces difficultés, ils se sont regroupés et organisés collectivement : "ils ont créé les premières mutuelles locales". (Musée national de l'Assurance maladie, consulté le 2 février 2024). Victimes d'incertitude et témoins de l'efficacité de ces organisations, les paysans français les développent progressivement sur tout le territoire.

Ce n'est qu'à partir des années 1900, après une succession de lois que ces regroupements s'institutionnalisent. Ces dernières exigent notamment une couverture d'assurance

obligatoire pour tous les salarié-e-s, pour pallier les risques sociaux : maladie, maternité, vieillesse et décès.

En 10 ans, entre 1940 et 1950, la MSA est officiellement devenue une organisation professionnelle officielle, distincte du régime unique de protection sociale (Caisse d'Allocations Familiales, CAF), protégeant tous les assuré-e-s agricoles face à ces risques.

Depuis ces années, la MSA ne cesse de multiplier, diversifier et spécialiser ses aides, en complément de la protection déjà offerte. En illustration, l'Action Sanitaire et Sociale (ASS), dont les missions principales sont d'accompagner des publics agricoles à tous les âges de la vie et particulièrement aux moments "charnières de l'existence", et de contribuer au développement social des territoires, en particulier ruraux sans toutefois exclure certains territoires urbains où les ressortissants agricoles sont particulièrement présents, a été mise en place en 1960 (Lachesnaie, 2011). De plus, les accidents de travail ont été pris en considération à partir de 1966, ou encore le régime complémentaire de retraite obligatoire pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole a été créé en 2003.

Concrètement, la MSA est un organisme professionnel de droit privé chargé du service public et de la protection sociale de la population agricole et de ses ayants droits. Il s'agit d'un guichet unique, c'est-à-dire qu'il diffère du régime général où les ressortissants sont gérés par quatre caisses indépendantes : la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) pour la retraite, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) pour la famille, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) pour la maladie, les accidents du travail et les maladies professionnelles et l'ACOSS et les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) pour les cotisations.

Aujourd'hui, à la MSA, ce sont plus de 16 000 salarié-e-s, 9 000 collaborateur-ice-s et bénévoles, dispatché-e-s entre la caisse centrale (CCMSA) située à Paris et 35 autres caisses réparties dans les différents départements français, qui œuvrent pour le bon fonctionnement et le développement de cette organisation. Chaque caisse est autonome et décide de son fonctionnement en interne.

B. Zoom sur la MSA du Languedoc (MSAL)

La MSA du Languedoc recouvre les départements de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

Le pôle Action Sanitaire et Sociale est particulièrement intéressant à approfondir car il a pour objectif d'accompagner socialement les salarié·e·s et non salarié·e·s agricoles et contribuer au développement social des territoires. En effet, la politique d'action du pôle Action Sanitaire et Sociale se manifeste par la mise en oeuvre d' "actions individuelles auprès des ressortissants sous forme de prestations fixes et d'accompagnement social" mais aussi d' "actions collectives liées à l'appartenance à un groupe ou à l'inscription sur un territoire de vie" (msa.fr, consulté le 2 février 2024).

A la MSAL, ce pôle relève de 3 modes d'action :

- L'intervention individuelle et de groupe (Service Interventions Sociales, IS)
- Le développement social local et le développement social des territoires (Service Développement Social des Territoires, DST)
- La contribution aux politiques publiques (Service Prestations extra-légales, PEL)

Cette équipe, répartie sur l'ensemble des départements du Languedoc, est garante d'un service social de proximité. Ainsi, elle entretient des relations et travaille de façon transversale avec les équipes IS pour garantir le meilleur suivi possible des bénéficiaires. Donc, le partage d'expertise est facilité et les activités mises en place relèvent d'actions collectives. L'organigramme de ce pôle est disponible en annexe 5.

En 2021, des suites de la publicisation du problème de suicide chez les agriculteurs, la CCMSA porte un appel à projet sur deux aspects : mal-être et prédation, ainsi que mal-être et femmes.

Le *Plan d'Action Sanitaire et Sociale (PASS)*, est un document politique propre à chaque MSA et suivant les prérogatives de la caisse centrale. Il détermine les axes prioritaires pour la période 2021-2025. A la MSA du Languedoc, ce document, dont certaines notions découlent de l'appel à projet de la CCMSA, expose que "pour ces 5 années, une attention particulière

sera portée sur la situation des femmes, salariées agricoles et agricultrices, en vue de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes". Les présidents de la Commission Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale (CPASS), D.Delmas et G.Soustelle, ajoutent qu' "en contribuant au développement du pouvoir d'agir de ses ressortissants, la MSA cherche à leur donner une place, là où notre société tend parfois à les marginaliser". Yann Le Bossé, célèbre psychosociologue du XIXème siècle, définit le pouvoir d'agir comme étant : "au sens large, la capacité pour les personnes de maîtriser ce qui est important pour elles, leurs proches, la collectivité à laquelle elles s'identifient" mais c'est aussi "la possibilité d'avoir plus de contrôle" exercé ou développé "individuellement ou collectivement."

En outre, plusieurs cadres et salarié·e·s du secteur ASS basé·e·s à Montpellier, sont titulaires du Master Intervention et Développement Social. Cette formation leur a, entre autres, permis d'être sensibilisé·e·s aux mêmes valeurs et sujets tels que la co-construction des projets et la participation des publics dans la mise en place d'actions sociales.

De là, la MSAL s'est intéressée à cette possibilité pour faire émaner diverses actions par et pour les femmes. Par exemple, elle développe et soutient des projets de renforcement du lien social.

C. Recensement des activités mises en place et/ou soutenue par la MSA en faveur des femmes

La MSA du Languedoc souhaite développer une politique sociale de soutien en direction des femmes ressortissantes agricoles et/ou vivant en milieu rural.

Par exemple, elle expérimente une ligne téléphonique d'écoute à destination des femmes rurales et agricoles sur le département de l'Hérault.

Par ailleurs, elle porte de nombreux autres projets, un travail de recensement des activités du service Développement Social des Territoires permet d'en établir une liste exhaustive :

- Partenariat avec l'association Belle et Rose pour lutter contre les conséquences du cancer du sein et pour développer la prévention du dépistage
- Organisation de manifestations pour visibiliser le rôle et la place des femmes agricultrices et/ou rurales auprès du grand public. Par exemple, la MSAL participe à la projection du documentaire « Les Croquantes » en partenariat avec les Délégations Départementales aux Droits des Femmes et à l'Egalité Femmes/Hommes, à la création d'événements dans le cadre des journées internationales des Droits des Femmes (les 8 Mars), à la mise en oeuvre des Journées Santé des Femmes (actions de dépistage et de prévention santé), à l'instauration de journées d'études...
- Financement d'actions de soutien des besoins des femmes rurales ou agricoles avec les institutions CAF / CD / Etat. Le service Développement Social des Territoires (DST) appui notamment des actions de lutte contre la précarité menstruelle et en faveur de l'Egalité Femmes/Hommes, travaille sur l'élaboration d'un diagnostic de territoire, encourage le développement de collectifs féminins et/ou de leurs actions, ou encore, soutient des études et enquêtes sur l'attractivité des métiers d'aide à la personne (avec des employeurs affiliés à la MSA et/ou des interventions en zone rurale) ainsi que sur les besoins des salariées agricole du Gard...
- Mise en lumière des difficultés familiales liées à l'activité professionnelle via le Complément Ruralité du dispositif Médiation Familiale par l'organisation d'une journée d'étude avec participation d'élue.s MSA
- Participation aux travaux de l'Observatoire départemental des Violences faites aux Femmes, notamment au groupe « femme et ruralité » ; création de groupes de travail interprofessionnels et co-construction de réflexions autour de la question des violences faites aux femmes
- Formation des travailleurs sociaux de la MSA à la question des violences faites aux femmes
- Sensibilisation des agent.e.s d'accueil de la MSA à la question des violences faites aux femmes

A ce propos, les élu·e·s du CPASS ont voté l'attribution d'une enveloppe budgétaire pour lutter contre les violences faites aux femmes, en soutenant financièrement, au côté d'autres partenaires (Etat, Conseil Départemental et CAFs) des postes d'intervenant·e·s sociaux·ales en Gendarmerie, au regard des éléments statistiques inquiétants concernant les femmes agricoles ou vivant en zone rurale. Factuellement, ¼ des chef·fe·s d'exploitation sont des femmes, 33 % des françaises vivent en zone rurale, 47 % des féminicides du territoire français ont lieu en milieu rural mais les femmes rurales ne représentent que 26 % des appels au 3919 (numéro d'appel d'urgence). Ces postes sont précieux pour les femmes victimes de violences car ces professionnel·le·s sont des relais essentiels pour permettre les accompagnements et orientations. Aussi, ils soutiennent financièrement la création de collectifs féminins et/de leurs actions sur le département.

En conclusion, nous comprenons que la place des femmes en agriculture a toujours été considérée comme moins importante que celle des hommes. D'ailleurs, on les nomme souvent les "oubliées" et les "travailleuses de l'ombre". Longtemps restées sans statuts et sans droits associés, elles se sont battues pour faire reconnaître leur place. Puis, lorsque le problème est devenu public, l'Etat s'est imposé comme acteur du développement de l'égalité femmes-hommes dans ce milieu, en commençant à mettre en place des politiques publiques et sociales plus ou moins adaptées. Bien qu'il reste du chemin avant d'atteindre l'égalité complète, et au vu des nombreux stéréotypes et préjugés qui pèsent sur leurs épaules, les femmes sont de plus en plus visibles.

Des organisations telle que la MSA, à partir de l'identification des besoins des femmes rurales et agricoles, élaborent des projets en ce sens pour compléter les actions du gouvernement, afin de leur redonner leur pouvoir d'agir.

PARTIE II : La Mutualité Sociale Agricole du Languedoc innove-t-elle pour répondre aux besoins des femmes ?

En guichet unique, la MSA est souvent perçue mal perçue par les ressortissant·e·s agricoles. Une responsable du pôle ASS de la MSAL explique : “ils nous voient comme des gens qui leur retirent de l’argent, alors que beaucoup d’entre eux ont déjà des salaires très bas. Oui, il y a du recouvrement, nous sommes un guichet unique, mais il y a aussi pleins d’autres choses : on s’intéresse à leur santé, on fait de la prévention, on verse des aides, on fait du suivi personnalisé si besoin et on met en place pleins d’actions vouées à soutenir les personnes les plus vulnérables”. En effet, la disparité des ressources de la MSA leur permet d’entreprendre des projets sur divers champs du secteur sanitaire et social, et parfois d’innover et expérimenter certains programmes.

II.1 - Evaluation de la mise en place d’un dispositif créé par la MSA Languedoc en faveur des femmes

Avant tout mandatée pour évaluer, coordonner le déploiement d’un dispositif et développer des actions en lien avec les problématiques repérées, j’effectue, en premier, une analyse de terrain sur une innovation : la création d’une ligne téléphonique dédiée aux femmes ressortissantes agricoles dans le Languedoc.

Puis, confrontée à toute une série d’obstacles dans cette analyse, je m’en suis servie pour étudier les besoins des femmes agricoles et rurales, souvent par l’intermédiaire de leur adhésion à un collectif féminin et/ou à un groupement de femmes.

II.1.1 Création et fonctionnement de la ligne téléphonique dédiée aux femmes

A. Contexte

Dans un contexte où l'inégalité femmes-hommes est au cœur des débats, la MSA du Languedoc s'est saisie de cette fenêtre d'opportunité pour imaginer une solution expérimentale en faveur des femmes ressortissantes agricoles.

L'idée émerge d'abord d'une discussion informelle entre Monsieur C.Boulanger, responsable du département Action Sanitaire et Social, et E.Rouvière, chargée de développement social territorial sur le territoire de l'Hérault (CDST). Ces deux professionnel·le·s établissent le constat suivant : "le milieu agricole n'est pas extrêmement à la pointe sur la question des femmes, même s'il évolue. Certaines se mettent en danger avec de graves problèmes physiques et psychologiques. La MSA devait y jouer un rôle, être attentive à ces questions et proposer des solutions. Et même si la MSA Languedoc travaille sur le sujet depuis quelques années déjà, il fallait aujourd'hui en faire davantage". De là, une réflexion démarre autour de cette problématique. E.Rouvière déclare, dans un article de "La France Agricole : Rompre l'isolement des agricultrices" (2022) : "On réfléchissait à ce que l'on pouvait faire pour permettre aux femmes de rompre un certain isolement, d'avoir une aide facile et immédiate. Et ce, dans un contexte de crise sanitaire du covid. Avec le groupe de travail de la MSA Languedoc "Avenir en nous", créé par E.Razier et composé de sept expertes sur les questions des femmes en milieu agricole, on a eu l'idée de créer un lieu d'échange accessible à toutes par le prisme de la mobilité."

Cependant, les spécificités des territoires ruraux constituaient un frein d'accessibilité. En effet, les contraintes de distances géographiques et de disponibilités restreignaient la gestion de cet espace.

De plus, les années 2020, marquées par la crise de covid -19, changent profondément les mécanismes d'aide et d'action sociale car les restrictions sanitaires ne permettaient pas l'entretien des relations physiques et des rencontres. Par souci d'égalité pour tous, de

respect des préconisations en vigueur, d'adaptation et de dématérialisation des idées, il en découle la solution suivante : la création d'un numéro vert.

Cette ligne téléphonique est dédiée aux femmes héraultaises du milieu agricole. Son objectif principal est double. Il s'agit, d'une part, de proposer un lieu d'écoute et de réflexion sur la création d'actions avec et pour les femmes en complément d'actions déjà mises en place. E.Rouvière le décrit comme étant "un outil à destination de toutes celles qui sont affiliées au régime agricole, qu'elles soient cheffes d'exploitations, salariées agricoles, aides à domicile, retraitées, peu importe leur statut et leur âge."

D'autre part, elle permet à la MSAL de réaliser un diagnostic des besoins de ces femmes sur le territoire de l'Hérault, afin qu'elle puisse imaginer des actions adaptées à leurs attentes. Selon l'initiatrice, "l'idée est de partir de leurs souhaits pour trouver des solutions". En illustration, plusieurs des appelantes ont répondu positivement à l'idée de se réunir entre elles. En réaction, l'équipe ASS "travaille donc à l'organisation d'une rencontre entre celles qui ont appelé le numéro vert".

Plusieurs objectifs secondaires découlent de ce dispositif :

- Rompre l'isolement
- Informer, aider, orienter
- Renforcer l'alliance femmes-hommes dans le milieu agricole
- Renforcer le pouvoir d'agir des femmes, valoriser leurs compétences et leur "redonner la voix"
- Questionner la place de la femme dans un milieu majoritairement masculin
- Re/construire leur place de femmes et élargir leurs horizons respectifs

Dès lors que le service ASS s'est saisi du projet concernant la valorisation des femmes ressortissantes agricoles sur le territoire, une réflexion s'est mise en place entre cadres, chargé-e-s de développement social territorial, travailleur-e-s sociaux et services

transversaux (services informatique, pilotage, communication) pour étudier la pertinence et la faisabilité de ce projet.

B. Chronologie

A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes ayant pris place à Faugères, le 8 Mars 2022, la MSAL inaugure le lancement du numéro vert dans l'Hérault : 0800 104 042.

Le 14 Avril suivant, suite à un travail de recensement avec l'aide du service pilotage et du service communication, le service ASS entreprend une campagne d'e-mailing vers toutes les femmes ressortissantes MSA de l'Hérault et aux partenaires préalablement identifiés.

Ce publipostage électronique est appuyé, le 19 Mai, par l'envoi, par voie postale d'un courrier de promotion de la ligne téléphonique à toutes les femmes ressortissantes MSA de l'Hérault n'ayant pas d'adresse mail recensée. Cela permet de pallier aux défis numériques ancrés principalement dans les milieux ruraux (réseaux non raccordés, difficulté d'utiliser des outils numériques), et d'étendre l'information à autant de femmes que possible.

Le service communication de la MSAL imagine et crée des affiches et flyers, et les diffuse à tous les partenaires et aux services internes fin Août. Le mois suivant, un rappel par publication interne sur l'intranet (Yammer et Sharepoint) est effectué.

Du 15 au 17 Mars 2023, soit six mois plus tard, deux professionnel.le.s profitent du salon viticole de Dionysud de Béziers pour promouvoir la ligne et transmettre un questionnaire à destination des femmes ressortissantes agricoles (RA). Le 4 Janvier 2023, la même procédure est réalisée à la journée santé des femmes de Castries. Ces deux manifestations ont permis d'interviewer onze femmes en tout.

Des suites du lancement officiel du projet, l'une des organisatrices déclare : "Nous avons démarché plus de six mille femmes, de 16 à 99 ans. En un an, quinze femmes ont appelé. Ça paraît peu, mais il s'agit de quinze vies".

Cependant, à cause de certains changements d'organisation interne, le déploiement de la ligne, qui devait avoir lieu fin 2023 et être effective dès Janvier 2024, est repoussée en Septembre 2024.

C. Fonctionnement

D'abord, l'entièreté du projet est auto financée et pilotée par différents services de la MSAL.

Au commencement, deux professionnelles se partagent des permanences le lundi matin de 9 heures à 12 heures et le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 pour répondre aux appels de cette ligne.

La MSAL porte une attention particulière à l'embauche et fait en sorte que tous les postes du services ASS soient pourvus par des travailleur·euse·s sociaux·ales de formation ou d'expérience afin d'assurer une vision généraliste et spécifique de par leurs missions. Cela permet de sécuriser et de légitimer la démarche.

La durée moyenne d'un appel est de 45 minutes : 1 heure pour un premier appel et 30 minutes pour un rappel.

E.Rouvière précise dans l'article de "La France Agricole : Rompre l'isolement des agricultrices", qu' "au départ, les femmes appellent sur des questions d'accès aux droits, je [E.Rouvière] les aide dans leurs démarches. (...) Puis elles se confient, je les questionne sur leur parcours de vie, ça induit un échange" (O.Dieulot, 2022). En clair, la "porte d'entrée" d'un appel est la rencontre d'une difficulté, de quelque nature qu'elle soit.

Ce lieu d'écoute non jugeant et bienveillant permet donc de recueillir de nombreux témoignages servant la mise en lumière de la vie des femmes en milieux rural et agricole à des fins de sensibilisation. Il permet également de les relater, de collecter des informations et d'entrevoir des profils et/ou parcours similaires (sans pour autant les mettre dans une case précise), pour mieux adapter les actions à mettre en place.

Cette démarche est uniquement basée sur la volonté (ou la non volonté) des femmes à réfléchir et mener des actions, sans que la MSA ne les oriente vers telle ou telle idée.

II.1.2 Rapport des premiers résultats

A. Des résultats encourageants mais contrastés

En deux ans d'expérimentation, au 08.03.24, la MSAL comptabilise 32 appels et rappels.

Au total, 19 femmes ont appelé. Cela signifie que plusieurs d'entre elles ont ressenti le besoin de rappeler la ligne (13 rappels).

Sur les 19 femmes MSA Languedoc ayant contacté la ligne téléphonique, 14 ont fait preuve d'un grand enthousiasme quant aux suites proposées après les appels et notamment concernant l'idée de mise en lien avec d'autres femmes via la participation à des collectifs.

Toutes ont manifesté leur satisfaction d'avoir un numéro facilement joignable et leur étant dédié.

La portée de diffusion du numéro n'ayant pas été pleinement maîtrisée, 2 femmes hors MSA du Languedoc ont joint la ligne. Toutes deux ont manifesté leur déception de ne pas avoir accès à un tel dispositif sur leur territoire.

En outre, 6 hommes, non comptabilisés dans les comptes, ont appelé dans l'optique d'être réorientés vers la ligne Réagir, dédiée à l'accueil des situations de mal-être.

De surcroît, une discussion entre les professionnelles de la ligne a permis de mettre en exergue un constat "Nous avons l'impression que ce qui se dit sur la ligne est différent de ce que l'on peut entendre en entretien [avec les travailleurs sociaux], c'est intéressant, c'est complémentaire". Concrètement, les sujets abordés lors des premiers appels concernent l'activité professionnelle, la vie de couple, l'accès aux droits, ou encore la vie en ruralité. Ce

n'est que dans un second temps, souvent dans le cadre des rappels, que la répondante et l'appelante parlent de la place de la femme en agriculture.

L'une des appelantes, retraitée exploitante confie "Bonjour, Je tiens à témoigner aujourd'hui en tant que femme, aidante d'un grand malade, mère, grand-mère et exploitante agricole a titre principal durant 41 années... Pour dire que cette initiative d'un numéro spécial est bénéfique et d'un grand secours lorsque l'on est dans la détresse. Que derrière ce numéro les êtres humains sont là, à l'écoute et par leur efficacité et leur gentillesse vous aident non seulement à supporter la mauvaise passade mais permettent à votre situation de se débloquer rapidement. Je ne peux m'empêcher de penser qu'il est dommage que les lenteurs d'une administration bureaucratique nous obligent à en arriver là. J'ai pu vérifier durant ma longue carrière de la disparition progressive des écoutes et conseils téléphoniques à la MSA, les restrictions budgétaires des gouvernements successifs en sont très sûrement la cause, on ne peut faire à 10 ce que l'on faisait à 20. Merci à ces personnes qui sont derrière ce numéro, merci à cette initiative".

Donc, selon les personnes concernées (public et professionnel-le-s), cette ligne serait bénéfique voire nécessaire. En outre, elle permet d'apporter des précisions quant aux orientations publiques de la MSAL en faveur des femmes.

Ce dispositif intrigue le monde professionnel et de la recherche.

Plusieurs MSA d'autres départements ont souhaité se renseigner sur le projet afin d'étudier la faisabilité de le mettre en place sur leur territoire. C'est par exemple le cas de la MSA Poitou.

Aussi, une sociologue a contacté la MSA pour obtenir de plus amples informations à ce sujet. Elle a ensuite été embauchée afin de mener une étude sur l'attractivité des métiers d'aide à la personne dans l'Hérault.

Ensuite, les médias se sont également saisis de cette innovation (presse, journal télévisé). De là, les professionnelles concernées sont régulièrement réquisitionnées afin de présenter le projet à des fins de communication. A ce propos, on observe des tendances médiatiques à la

mise en lumière des femmes agricultrices en 2024. En effet, plusieurs films documentaires et débats politiques ont été diffusés sur France 2, et France 3 au mois de Février 2024.

Enfin, ce dernier a été présenté lors d'une table ronde intitulée "*femmes rurales et agricoles : concilier vie privée et vie familiale*" en présence de la ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances A.Bergé, de la sénatrice M.-P. Monier ou encore de la directrice MSAL M.-A. Garcia au Salon International de l'Agriculture en Février 2024.

Bien que ces différentes apparitions publiques et médiatiques donnent de la visibilité à ce projet, permettent de créer des partenariats et ouvrent des fenêtres d'opportunité, elles sont en inadéquation avec l'organisation et le rythme de l'évolution du dispositif en interne, ce qui pourrait mettre en péril son fonctionnement.

Par ailleurs, à ce jour, la création de cette ligne entraîne de multiples tensions et questionnements au sein du service ASS. Plusieurs niveaux de tension sont identifiés :

- Le projet
- Le service Développement Social des Territoires
- Le pôle Action Sanitaire et Social

- **Le projet**

Premièrement, le dispositif même semble controversé.

Les premiers échanges informels entre professionnel·le·s concerné·e·s par cette ligne révèlent que certains d'entre eux remettent en question son fonctionnement et/ou leur rôle et leur intervention sur ce dernier. Les axes de tensions mis en avant concernent la plupart du temps : des jeux de postes, le caractère prenant de la mission (temps et implication) ou confusant (désaccords quant à l'objectif même de la ligne), ainsi qu'un manque de

reconnaissance professionnelle et financier des cadres vers les professionnels de terrain (revirement de situation volontariat/obligation, pas de contreparties). De même, il subsiste un fort enjeu d'identification car le dispositif ne doit pas ni remplacer des numéros d'urgence tels que le 3919 (violences faites aux femmes) ou la ligne REAGIR (prévention du suicide), ni être un "moyen" de relais, de réorientation vers les services concernés en cas de problèmes administratifs avec la MSA.

Aussi, les appelantes trouvent que la plage horaires d'appels est assez restreinte, et donc limite les possibilités d'appels.

- **Le service DST**

Deuxièmement, après observation, j'ai remarqué que ces dissensions n'étaient pas seulement liées à la création de la ligne téléphonique.

Il existe des tensions entre les différentes chargées de développement social territorial, réparties sur les trois territoires d'action de la MSAL (Gard, Hérault, Lozère). Leur divergence de points de vue sur la manière de voir et de mener des actions en général semblent perturber l'ensemble de l'équipe. Certaines discussions, entretenues lors de pauses et de déplacements, ont été très révélatrices de l'ambiance qui pèse sur elles. Certaines subissent du "stress" et de la "pression", et d'autres adoptent une posture de défiance, ou au contraire, de retrait envers leurs collègues et/ou responsable.

En réaction à cette situation, ces dernières se sont vues dans l'obligation d'effectuer une formation intitulée "Comment faire équipe ?", afin d'améliorer leurs relations interprofessionnelles.

En outre, certaines arrivées, comme la mienne, qui avaient pour but d'apaiser ces tensions par la présence d'un tiers, ont été vécues de manières différentes selon les professionnel-le-s. Une collègue m'a notamment confessé : *"Prendre quelqu'un de l'extérieur*

c'est amener une remise en question sur son travail et sa posture professionnelle. Ça n'a pas été accepté par tout le monde". Cela m'a freiné dans l'étude du projet de ligne téléphonique car lorsque j'ai posé des questions pour m'informer sur ce projet, certaines collègues ont souhaité y répondre, d'autres ont préféré les ignorer et d'autres encore ont déclaré ne pas vouloir me répondre.

- **Le pôle ASS**

Troisièmement, de nombreux facteurs influencent l'évolution de ces tensions. En effet, depuis la Covid -19, le service ASS connaît de nombreux changements et est victime d'un fort taux de turn-over.

En premier lieu, cette pandémie change profondément les façons de travailler (instauration des jours de télétravail, rendez-vous majoritaires en visio-conférence, perte de lien avec ses collègues et avec le public...). Ces nouveaux moyens semblent avoir perturbé l'organisation des équipes ASS.

Puis, la création du pôle DST en début d'année 2022 déstabilise l'ensemble des professionnels du service ASS pour diverses raisons. En effet, la création d'emploi pour ce nouveau service entraîne une perte d'emploi dans le service IS. Lors d'une conversation avec l'une des travailleuses du pôle IS, elle se remémore certaines phrases : *"On va nous piquer notre travail", "C'est quoi leur formation, elles vont faire quoi de plus que nous"*. On constate donc que cette évolution crée des sentiments de crainte et de peur à l'encontre des nouveaux arrivants.

Pour atténuer cela, les responsables du service ASS modifient leur politique d'emploi et décident de ne recruter que des ancien-ne-s travailleur-euse-s sociaux-ales afin qu'iels puissent connaître les missions et activités qui leurs sont réservées.

De même, la relation entre les cadres du pôle ASS semble fragile. La communication à ce niveau de hiérarchie s'avère également difficile et semble se répercuter sur l'atmosphère déjà tendue entre les différentes équipes.

Puis, début 2024, l'annonce du départ du responsable du département Action Sanitaire et Sociale, a accentué le sentiment d'insécurité et d'inconfort de l'ensemble des salarié-e-s du secteur. Cette information semble avoir suscité beaucoup de préoccupations et de stress dans les trois services concernés. J'ai, par exemple, pu entendre : *“Ça fait beaucoup de nouveautés en peu de temps”, “Ceux qui ont bâti l'ASS s'en vont tous”, “Non mais les nouveaux [cadres] ils ne connaissent rien”, “Le service n'est pas stabilisé”*. D'ailleurs, l'ambiance générale semble se dégrader depuis cette nouvelle.

L'ensemble de ces frictions détériorent la qualité des services donnés, et bloque ou ralentit la mise en place d'actions sociales.

Un entretien avec l'une des chargées de développement et d'une travailleuse sociale de l'un des trois territoires d'étude a été très révélateur de l'impact de ces tensions sur la réalisation des tâches concernant l'application de projets en faveur des femmes. L'une précise que *“Ceux qui en impact, ce sont les publics”*, et l'autre ajoute *“C'est clair que ça crée des interférences, et on a du mal à s'y retrouver [...] quand il y a beaucoup de tensions comme ça, il y a plein de démarches qui sont beaucoup plus lentes, c'est frustrant pour tout le monde”*.

Dès lors, même si la ligne semble être un outil indispensable pour répondre aux besoins des femmes rurales et agricoles, sa gestion en interne remet en question sa pertinence, et les professionnel-le-s se voient dans l'obligation d'imaginer des pistes d'évolutions en cas de succès mais aussi des solutions en cas d'échec.

B. Pistes d'évolutions / Solutions

Suite à l'analyse de ces premiers résultats, jugés relativement concluants par le service ASS, les professionnel·le·s concerné·e·s réfléchissent à des pistes d'évolution possibles.

Dans un souci d'équité territoriale, la première évolution à étudier serait de déployer le dispositif dans l'ensemble du Languedoc. C.Boulanger déclare dans un article de presse que : "Le portage politique sur ce dossier prouve que les mentalités évoluent, que ça bouge. Nous serons un peu pionniers dans ce domaine. On réfléchit aussi à élargir le numéro vert aux deux autres départements du territoire que sont le Gard et la Lozère." (O.Dieulot, 2022). Le déploiement du dispositif prévoit plus de 30 professionnels à réquisitionner sur les trois départements pour faire fonctionner la ligne à plus grande échelle. Cela nécessite de s'interroger sur le fonctionnement des MSAs concernées, sur les différentes organisations territoriales et de s'adapter à leurs problématiques propres.

Les pistes complémentaires d'évolutions envisagées peuvent être déclinées en trois sous-parties : l'organisation, la diffusion, et la communication.

D'abord, la MSAL cherche à investir dans une application permettant de déterminer la fréquence des appels en fonction des jours et des horaires. L'idée d'améliorer la traçabilité des appels est de rendre disponible davantage de professionnel·le·s aux heures d'affluence. Aussi, iels se demandent si, en fonction du volume d'appels après le déploiement, il serait pertinent d'encadrer cette ligne les soirs et les week-ends.

Aussi, selon la journaliste O.Dieulot, "on constate également que celles en dessous de 25 ans n'appellent pas, il faut donc imaginer d'autres approches". De là, la MSAL imagine des solutions qui pourraient permettre de les atteindre, comme l'ouverture d'un tchat en ligne, la diffusion de l'information dans les collèges et lycées agricoles, ou encore la sensibilisation par le Sport et l'Art. En illustration, la MSAL a profité de l'évènement sportif et

inclusif du 8 Mars 2024 : “La Flamme pour l'Égalité des genres”, pour faire connaître le numéro à la jeune génération.

Présentement, une seule campagne d'e-mailing et de phoning a été mise en place au lancement du projet. Plusieurs collègues dénoncent le manque d'implication et de communication à ce niveau. Certain·e·s pensent qu'il faudrait établir un plan de communication plus précis, contenant notamment des publications hebdomadaires ou mensuelles sur les réseaux sociaux, des rappels par mails ou par courrier mensuels, et intégrer ces informations dans la newsletter de la MSAL pour mieux informer la population héraultaise/languedocienne de l'existence de ce numéro vert.

Une participante du collectif féminin Avenir en nous et Du Fil au Café, étant convaincue par l'efficacité de cette ligne, a même émis l'idée de créer des magnets autocollants inscrits du numéro vert à distribuer à l'ensemble des agricultrices du département.

Enfin, la solution imaginée, dans le cas où la MSAL n'arriverait pas à faire progresser la situation, concerne le pilotage et le portage du projet. De fait, la prise en charge de cette ligne par l'ensemble des TS et des CDST étant sensible, la MSAL réfléchit à la céder à un tiers spécialisé dans le domaine. A ce jour, il est envisagé de l'envoyer à l'association Languedoc accompagnement. Cette dernière agit dans le prolongement des missions de protection sociale de la MSAL et de son service d'ASS. Son objectif est de soutenir et accompagner les activités de ses membres. Elle œuvre dans le domaine des services aux particuliers et aux familles, des services aux personnes âgées, handicapées en perte d'autonomie, en situation de dépendance, et plus généralement dans toute activité de service permettant de développer le lien social sur les territoires. Cependant, le risque de cette cessation est que de nouvelles problématiques échappent aux travailleur·e·s de l'ASS, et que de fait, les actions mises en place par la MSAL ne correspondent pas pleinement aux attentes des appelantes.

En conclusion, ces tensions et questionnements représentent un large frein quant au déploiement de ce dispositif dans les départements du Gard et de la Lozère. De plus, les

différents changements organisationnels internes au service ASS repoussent davantage les décisions. Je comprends donc que, bien que très intéressante, cette expérimentation n'est pas forcément une priorité et qu'il existe de nombreuses solutions transversales dans le cas où elle serait un échec.

Confrontée à trop de difficultés quant à l'étude poussée de ce dispositif, je m'en suis servie comme outil afin d'analyser les raisons pour lesquelles les femmes adhèrent à un collectif, un groupement, ou à des rencontres entre elles. Cette recherche favoriserait le repérage des besoins des femmes sur le territoire de l'Hérault, ce qui permettrait à la MSAL de se saisir de ces informations afin de mieux adapter leur action aux besoins repérés.

La ligne téléphonique permet donc aux femmes de s'émanciper du poids des inégalités femmes-hommes et de se concentrer sur elles-mêmes. Si ce projet, encore en expérimentation présente des limites, il est néanmoins source de lien social grâce, entre autres, à la création de groupements /collectifs féminins.

II.2 - Les collectifs féminins : espaces de sociabilité et de réaffirmation du pouvoir d'agir des femmes ?

Afin de mener notre recherche plus en profondeur et d'obtenir des réponses plus concrètes quant à la question suivante : **Comment la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc peut-elle optimiser sa politique d'actions en faveur de l'égalité des genres dans les milieux ruraux et agricoles ?**, j'ai d'abord étudié les raisons de la création des collectifs et groupements de femmes agricoles et rurales, ainsi que leur fonctionnement et leurs objectifs. Ensuite, en m'appuyant sur des groupes déjà déterminés ou en cours de formation dans l'Hérault, j'ai interrogé dix femmes sur les questions des besoins sociaux, liés à l'activité professionnelle et liés à la santé.

II.2.1 Contextualisation et présentation des groupes de femmes sélectionnés pour la recherche

A. Les collectifs féminins et groupements de femmes

A proprement parler, un collectif féminin désigne, selon la MSA, l'association structurée de femmes qui décident volontairement de se grouper pour défendre des objectifs communs. En comparaison, on les nomme "groupements" ou lorsqu'elles ne souhaitent pas être désignées en temps que collectif, ou lorsqu'il est trop tôt pour affirmer leur volonté de s'associer collectivement.

Par ailleurs, la MSAL tient à ce qu'aucunes règles précises ne déterminent la formation de ces groupes. L'idée est simplement de leur proposer des espaces, souvent répartis par lieux géographiquement proches, et qu'elles s'en emparent uniquement si elles le souhaitent, et de la manière dont elles le souhaitent. Une responsable DST exprime son point de vue sur des groupes déjà formés : "Elles ont créé des espaces qui leurs correspondent". Ils ne sont d'ailleurs pas nécessairement non mixtes, mais plusieurs d'entre elles confient qu'il est plus aisé d'aborder des questions propres à elles-mêmes, en termes de santé par exemple, lorsqu'elles ne sont qu'entre femmes. Le Réseau CIVAM explicite, de surcroît, dans un article intitulé "Collectifs en non mixité" que "la non-mixité est un moyen et non une fin et doit s'inscrire dans un processus plus large d'inclusion et de contribution aux questions de transformation sociale. À commencer par le questionnement de la place des femmes dans les conseils d'administration des CIVAM, encore majoritairement masculins..." (CIVAM, 2023). L'auteur-ice ajoute que les objectifs des différents collectifs du réseau divergent et que la non mixité résulte d'un choix des participantes.

L'intention de la MSAL est d'envisager une pluralité de modalités d'organisation et d'animation afin de pouvoir proposer plusieurs horaires. L'une des professionnelles impliquées m'a notamment confié : "C'est à nous [MSAL] de nous adapter, on s'organise en

fonction d'elles". Un point d'attention est donc à porter sur le fait que, comme rarement dans le travail social, la MSAL tente de s'adapter aux contraintes de temporalité des ressortissantes agricoles concernées (emplois du temps chargés et étalés des femmes, saisonnalité de leur production, ...). En effet, d'ordinaire, dans le travail social, et plus particulièrement dans le secteur de l'intervention sociale, la tendance est plutôt à la réponse urgente et à la réactivité (P.Brémond, É.Gérardin, J.Ginestet, 2002). De plus, les évolutions du travail social engagent davantage de résultats (culte de l'évaluation), ce qui contraint les institutions et associations à modeler leurs actions en fonction de ces derniers (C. De Robertis, 2018).

En résumé, le dessein porté à la formation des groupements et des collectifs est de redonner aux femmes leur pouvoir d'agir, définit par Yann Le Bossé dans *Le pouvoir d'agir à la rescousse* comme étant "au sens large, la capacité pour les personnes de maîtriser ce qui est important pour elles, leurs proches, la collectivité à laquelle elles s'identifient" mais c'est aussi "la possibilité d'avoir plus de contrôle" exercé ou développé "individuellement ou collectivement" (A. Chaillou, A.de Mullenheim, 2018).

B. Présentation des groupes femmes concernés par l'étude

Dans le cadre de cette étude, j'ai choisi de m'appuyer sur le groupement de femmes "Du fil au café" et sur le collectif féminin (ou collective) "Avenir en nous".

- **Le groupement de femmes : du fil au café**

Plusieurs femmes ayant contacté la ligne téléphonique ont manifesté le souhait de rencontrer d'autres personnes. La MSAL a donc organisé une rencontre entre elles et d'autres femmes du territoire bénéficiant d'un accompagnement social et intéressées.

Les objectifs de cette rencontre étaient de rompre leur isolement et créer du lien, d'exprimer leurs expériences professionnelles, de faire part de leurs préoccupations, et enfin, de stimuler et développer la solidarité entre elles, qui face à une problématique commune, peuvent ensemble mobiliser leurs ressources afin d'affronter la réalité et trouver des pistes d'orientation vers un mieux-être.

La première entrevue, intitulée "Du fil au café", qui s'est déroulée à Clermont l'Hérault le 27 Juin 2023 a été un succès. Sept femmes étaient présentes et la majorité des invitées (présentes et non présentes) a fait part de sa volonté de reconduire cet évènement.

En Avril 2024, Brigitte, l'une d'entre elles, a proposé d'accueillir tout le monde dans sa ferme, pour renouveler l'expérience du partage d'un moment commun. Cette fois-ci, trois femmes ont participé, et l'évaluation de leur satisfaction a été très positive. Une dynamique semble s'être lancée, et elles déclarent souhaiter se voir tous les deux à trois mois, en fonction de leurs disponibilités.

- **Le collectif féminin : Avenir en nous**

S'appuyant sur le programme d'accompagnement au changement personnel et professionnel de la MSAL intitulé "Avenir en soi", sept femmes ont constitué, en 2020, le collectif "Avenir en nous".

Ce dernier, composé de femmes toutes différentes mais rencontrant des difficultés semblables sur le même territoire, est avant tout un groupe de parole où chacune est libre d'échanger avec les autres et de se confier. L'une d'entre elle explique "Vous ne trouverez pas ici de discours, pas d'entreprises agricoles avec chiffre d'affaires, mais plutôt des grosses affaires de coeur, pas de quête de rentabilité des heures d'aide à domicile ou de salariées agricoles, mais la confiance d'une main tendue". Elles ne tiennent cependant pas à être caractérisées ou catégorisées de féministes, elles sont juste des femmes, qui ont donné envie à d'autres de se joindre à elles.

De fil en aiguille, elles se sont entendues pour créer de nombreuses actions sur divers champs : la sensibilisation à manger local avec Familles rurales et les élus de la MSA dans un projet économique local (IPC), l'accès à la culture (festival, cinéma), l'accès aux loisirs (vacances en Ardèche), l'accès au numérique (atelier de formation), la formation de tiers lieux (Macondo)... elles sont également intervenues à l'Université Paul Valéry pour expliquer aux étudiants ce que signifie être des femmes en milieu rural, mais aussi à l'Observatoire des Violences faites aux Femmes ou au Contrat local santé mentale (F.Guilhem, 2023).

Ce collectif évolue au cours du temps. A ce jour, les femmes se sont autonomisées et se sont formées en association. De nouvelles personnes ont intégré le groupe : des femmes mais aussi des hommes. Elles désirent être en non mixité pour certaines activités (réunions de parole, PROgramme de Développement Affectif et Social (PRODAS)...) mais apprécient leur aide pour d'autres. La MSAL était leur promoteur, mais aujourd'hui les participant·e·s sont les unique·s décideur·euse·s du fonctionnement de leur organisation.

II.2.2 Enquête sur les besoins des femmes adhérentes de collectifs et/ou groupements de femmes en milieu rural et agricole

Dans l'intention d'adapter au mieux ses actions, la MSAL doit, préalablement, mieux identifier les besoins du public auquel elle s'intéresse.

C'est dans cette mesure que j'ai décidé d'établir un panorama des besoins des femmes sur le territoire de l'Hérault, par le biais de femmes adhérentes à des groupements, collectifs et/ou participant à des rencontres en non-mixité. L'objectif de cette recherche est notamment de déceler des problématiques propres à elles, des besoins considérés comme superflus ou tabous, ainsi que les apports de ces rencontres entre femmes par rapport à ces derniers.

Pour mener de cette recherche plus en profondeur, je me suis également intéressée à l'avis d'hommes et de femmes ne participant pas à ces manifestations, pour croiser leurs regards et corrélés leurs arguments.

Pour cela, je me suis référée à trois catégories de besoins distinctes : les besoins sociaux, les besoins liés à l'activité professionnelle et les besoins liés à la santé.

Ensuite, à partir des constats obtenus via mes recherches empiriques et mes premières impressions du terrain, j'ai formulé des hypothèses pour chaque catégorie de besoin. J'ai essayé de confirmer ou d'infirmer chacune d'entre elles par l'observation participante, le procédé d'entretiens individuels, et la passation d'un questionnaire.

Nous avons vu que le podcast *Un podcast à soi* "Paysannes en lutte, travailleuses invisibles", amène à penser que les femmes rurales et agricoles se retrouvent coincées dans la sphère familiale, et peinent à se créer des réseaux d'interconnaissances en dehors de leur activité professionnelle.

De plus, étudier les effets de la participation des femmes à des collectifs permettrait d'observer ce qu'il y a d'universel et de singulier entre les groupements d'une part, et entre les femmes d'un même groupement d'autre part.

Puis, on pourrait croire qu'adhérer à un groupement non-mixte est un acte politique féministe, puisque dans certains cas, comme nous pouvons le voir les différents podcasts évoqués, qu'ils permettent de s'émanciper du poids des normes patriarcales.

Donc, s'agissant des besoins sociaux, trois hypothèses prévalent :

- Les femmes adhèrent à des groupements pour lutter contre leur isolement social.
- Les groupements de femmes ont une utilité collective.
- Les femmes qui adhèrent à des groupements de femmes sont féministes.

De même, nous comprenons grâce aux extraits de la bande dessinée *Il est où le patron*, et aux différents témoignages faits dans les podcasts étudiés, que le métier d'agricultrice n'est pas adapté à la morphologie, au corps des femmes.

Aussi, les horaires atypiques du métier d'agriculteur·rice·s et d'aide à la personne semblent impacter la vie des publics concernés, comme nous l'avons vu dans la partie I.1.2. Cela soulève certains enjeux tels que la parentalité ou la mobilité entre autres.

Enfin, comme l'indique la série vidéo "Dégenrons le monde agricole et rural ! Ça vous dérange ?" de la CIVAM 44, les collectifs d'entraide peuvent mener à une certaine autonomisation des femmes sur leurs exploitations, car elles accèdent à diverses formations dans plusieurs domaines tels que la mécanique ou encore l'utilisation d'engins agricoles.

De là, trois postulats priment concernant les besoins liés à l'activité professionnelle :

- Le métier d'agricultrice nécessite l'adaptation de nombreux outils, créés par et pour les hommes.
- Les horaires atypiques impactent l'articulation vie privée et vie professionnelle.
- Adhérer à un groupement, aide les femmes à s'autonomiser sur les exploitations

En termes de besoins en santé, plusieurs suppositions peuvent être faites :

- Adhérer à un groupement en non-mixité permet d'aborder des problématiques de santé taboues, et d'imaginer des solutions adaptées.
- Les femmes rurales et agricoles portent des protections hygiéniques inadaptées à leur activité professionnelle. Elles encourent davantage de risques aux chocs toxiques.
- Les femmes rurales et agricoles bénéficient d'un accompagnement moindre que les femmes du régime général.

Ces propositions proviennent de questionnements personnels, remis au goût du jour grâce à aux relations professionnelles entretenues lors de mon stage. En effet, j'ai pu suivre des

actions ayant pour intention de s'intéresser aux besoins collectifs, par une approche dite "territoriale", et concernant souvent des problématiques propres aux femmes. Par exemple, elle soutient des actions de lutte contre la précarité menstruelle en milieu rural avec la mise en place d'un bus itinérant en partenariat avec une association locale, ou des distributions de protections hygiéniques, en partenariat avec le planning familial Lozérien. De là, j'ai réfléchi à leurs besoins potentiels sur les sujets suivants : le congé maternité, les fuites urinaires, les règles et la ménopause; car je pense qu'ils sont tabous et souvent peu ou mal pris en compte.

II.2.3 Résultats obtenus et interprétation

- **Les besoins sociaux**

D'abord, la première hypothèse stipulant que "Les femmes adhèrent à des groupements pour lutter contre leur isolement social" peut-être partiellement validée.

En effet, l'isolement social est l'un des facteurs qui pousse les femmes à adhérer à un collectif féminin, mais il n'est pas le seul. D'autres raisons telles que l'entraide et le partage des émotions ont également été alléguées.

Parmi les six femmes adhérentes à un groupement, quatre ont mis en avant leur isolement social, leur solitude et leur besoin de faire des rencontres. Gaëlle confie par exemple : *"Mes voisins sont à 2,5 km de ce côté-ci, et à 5 km de l'autre, alors tu vois, à part mon fils, je ne vois vraiment pas grand monde (...) Quand ça va, tout va, mais quand ça ne va pas, on a vite fait de se sentir très seule"*. Elle ajoute *"Quand on travaille dans l'agriculture, on n'a pas vraiment à gérer les rapports humains, on est notre propre cheffe, on fait ce que l'on a envie de faire quand on a envie de le faire (...) et quelque part on devient un peu égoïste, un peu individuelle alors c'est très important d'avoir cette ouverture, de pouvoir échanger avec*

d'autres, c'est riche et puis on est moins centré sur soi". Dominique, elle, explique : "Depuis que je suis à la retraite, je m'ennuie beaucoup, ça commençait à me peser, j'avais besoin de rencontrer du monde". De façon explicite, elles se confient à propos de l'impact de leur solitude sur l'état de leur santé mentale, et il apparaît primordial pour elles de faire des rencontres, pour "changer d'air" et "respirer, avoir une bouffée d'oxygène" (Gaëlle).

Également, quelques femmes disent vouloir intégrer un groupement pour bénéficier d'une entraide féminine. Ce besoin d'entraide peut être à la fois physique, mais aussi psychologique. Fabienne, atteinte d'un handicap physique la contraignant de cesser son activité professionnelle, pense que rencontrer d'autres femmes lui permettrait d' *"être aidée dans les coups durs et [d'] apporter [son] aide si quelqu'un en a besoin"*. Elle ajoute : *"Je pense que seule on a plus de moments difficiles que quand on est plusieurs dans la même galère (...) L'idée c'est de se soutenir, d'être solidaires"*. Aussi, Eric avoue avoir participé à une première réunion du collectif Avenir en nous d'abord "par soutien" pour son amie, puis il est resté et à souhaité l'intégrer pleinement avec la vision suivante : *"si je peux leur apporter quelque chose, si je peux les aider ne serait-ce qu'un tout petit peu, même dans l'organisation ou la communication, je le ferai avec plaisir"*.

Aussi, l'une des interrogées raconte qu'elle a accepté de rejoindre le collectif AEN pour les activités entreprises. Elle déclare : *"Oui, il fallait que je fasse des rencontres (...) j'ai vécu des choses traumatisantes ces dernières années, ma psy m'a conseillé de voir du monde, de parler. Et AEN faisait du PRODAS³, [prénom de son amie] m'a poussé à venir. J'étais un peu réticente au début mais je reconnais que ça m'a fait énormément de bien"* (Béatrice). Dans

³ PROgramme de Développement Affectif et Social

En France, le PRODAS est développé par le Planning Familial et il est conforme à l'approche d'éducation populaire du Mouvement : il constitue un outil pour développer ses objectifs politiques en termes de promotion de l'égalité, prévention des violences, lutte contre les stéréotypes porteurs de discrimination et de hiérarchie entre sexes et sexualités, et prise en compte des dimensions relationnelles, du rapport à l'autre et des rapports de pouvoir. En agissant dès le plus jeune âge, il permet de travailler sur la déconstruction des stéréotypes de genre, il favorise l'autonomie des personnes et rend les enfants et les adultes acteurs pour une meilleure qualité de relation. [PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AFFECTIF ET SOCIAL](#)

ce cadre, le PROgramme de Développement Affectif et Social (PRODAS) désigne des ateliers de gestion des émotions, organisés par le planning familial de l'Ouest-hérault, à destination du groupe Avenir en Nous. Lors de ces séances, les femmes discutent, se livrent sur leurs expériences respectives, et apprennent à comprendre et maîtriser leurs émotions, qu'elles soient positives ou négatives. Amélie confie : *“Pour créer du lien, le PRODAS c'est super bien, on apprend à se connaître, mais pas comme n'importe qui que tu rencontres à l'extérieur, là on parle de choses qui nous..., qui nous touchent, on apprend à se connaître en profondeur (...) on apprend à connaître les autres mais aussi nous-même !”* ; et Dominique confirme *“On se sent plus fortes, ça m'aide dans ma vie de tous les jours”*. En réalité, l'ensemble des femmes interrogées appartenant au groupe Avenir en Nous, ont mis en avant, au moins une fois au cours des entretiens, cette activité. Je me suis donc permise d'en parler avec les femmes du groupement “Du fil au café”, qui n'avaient pas connaissance de ce programme, et toutes ont réagi très positivement à l'idée d'essayer : *“A défaut d'avoir du temps pour aller chez le psy, (...) je pense que ça pourrait me permettre de travailler sur moi et en même temps de voir du monde, pourquoi pas !”* (Gaëlle). En outre, Eric, qui n'est pas convié à ces activités, dit se sentir rejeté car pour lui, tout le monde est concerné par le sujet, pas seulement les femmes. Cependant, certains entretiens ont mis en exergue qu'elles ne se confient pas de la même manière en présence d'hommes et qu'il reste préférable pour elles qu'elles ne soient qu'entre femmes.

Enfin, l'investissement des femmes dans les collectifs semble être justifié par le sentiment d'inégalité au sein du couple, ou dans le milieu professionnel. La discussion entretenue avec Juliette va en ce sens : *“Je considérais que j'étais l'égale de mon mari donc je ne voyais pas pourquoi il fallait que je participe à ce genre de choses”*.

Dans les faits, on peut penser qu'iels recherchent l'amélioration de leur pouvoir d'agir. En effet, chacune semble adhérer à ces rencontres dans le but de “se prendre en main”,

d'améliorer leur bien-être au quotidien, et d'étendre leur réseau à une sphère plus large que celle de leur famille et collègues de travail.

En conclusion, le premier niveau d'analyse démontre que le besoin de faire des rencontres est prégnant en milieux rural et agricole, car la majorité des personnes interrogées peut régulièrement se sentir isolée et seule. Également, l'entraide, le partage des émotions et des vécus semblent être des points d'accroche à la participation des femmes à des collectifs.

Ensuite, les résultats des entretiens appuient sur l'affirmation suivante : "Les groupements de femmes ont une utilité collective". Autrement dit, au-delà de satisfaire des besoins individuels, participer à des réunions entre femmes permettrait de mettre en avant des besoins communs.

Par exemple, les réunions entre femmes ont une utilité collective car elles permettent une prise de conscience générale sur certains sujets. En illustration, des sujets tels que les violences faites aux femmes au quotidien ou dans les exploitations sont abordés. C'est ce qu'affirment Amélie et Béatrice lors d'une conversation informelle pendant le salon de l'agriculture : *"Par exemple, tu vois, on a été amené plusieurs fois à parler de violences, pas forcément conjugales mais même sur les exploitations parfois, j'ai déjà vu des choses... (...) et en fait d'en parler entre nous ça permet aussi de mettre des mots dessus. Et je pars du principe que quand on prend conscience de quelque chose, on est un peu plus à même d'y faire face, fin on est mieux armée quoi"* (Amélie).

Par ailleurs, elles discutent de leur place de femme en milieu rural et agricole. Elles se rendent compte, et regrettent même parfois de s'être souvent tû face aux hommes de leurs familles et/ou à leur patron : *"C'est vrai que j'ai souvent fait profil bas, mon avis ne comptait pas vraiment quoi, mais je n'en pensais pas moins !"* (Amélie).

Aussi, elles mettent en exergue quelques problématiques retrouvées collectivement comme la mobilité : *“C’est génial mais je ne peux pas venir tout le temps parce que je n’ai pas de voiture et il faut toujours que quelqu’un vienne me chercher...”* (Amélie); ou encore la connectivité numérique : *“Là-haut j’ai pas de réseaux, et du coup je loupe pleins d’informations du groupe, parfois j’ai du mal à suivre !”* (Béatrice)

En bref, les collectifs et groupements semblent permettre aux femmes de s’émanciper du poids des normes sociales qui leurs incombent, notamment grâce à une prise de conscience collective sur la place qu’elles occupent, les diktats patriarcaux dont elles doivent faire face, et mettent également en lumière un certain nombre d’enjeux dont la portée est unanime.

Enfin, l’hypothèse avançant que “les femmes qui adhèrent à des groupements de femmes sont féministes” a fait l’objet de controverses. En effet, certain·e·s prônent leur caractère féministe tandis que d’autres ne souhaitent absolument pas être associées à cette notion. La définition même du féminisme diffère selon les personnes interrogées. En effet, pour Juliette : *“Être féministe c’est quoi ? C’est descendre ta peau en tant que cheffe d’exploitation (...) c’est être une femme aujourd’hui”*, Béatrice complète : *“Je pense qu’il y a une part de féminité et de masculinité en nous tous, (...) J’ai pas envie de faire un choix et pour moi c’est ça le féminisme. C’est le fait de trouver cet équilibre, d’être égale à égale entre les deux sexes, en moi-même, mais aussi entre les individus”*. Eric nuance, avec son point de vue : *“Je suis un homme, mais si être féministe c’est vouloir l’égalité, je le suis également”*. Pourtant, d’autres pensent que le féminisme est un outil servant à “sur-représenter” les femmes : *“Tout de suite, vous me parlez de féminisme, mais pourquoi on ne s’intéresse qu’aux femmes ? Pourquoi on fait autant d’attentions sur les violences faites aux femmes alors que les hommes en subissent aussi ? J’ai pas du tout envie d’être comparée à tout ça, ça ne me concerne pas.”* (Dominique). Ce qui les gênent, c’est la forme excessive que le

féminisme peut prendre *“comme ce qu’on peut voir à la télé”* (Gaëlle), et elles déclarent n’avoir rien à faire avec tout cela. On comprend donc qu’en fonction des sexes, de l’âge, de leur appartenance à des groupements disparates, ainsi que du parcours de chacun.e.s, la notion de féminisme diffère et renvoie à des enjeux différents. En fin de compte, l’idée qu’*“EAN n’est pas un groupe spécialement féministe, c’est un groupe féminin”* (Amélie) a été approuvée par une majorité d’entre eux.elles.

Aussi, l’idée que le féminisme, comme vecteur d’égalité entre les deux sexes, est en régression, fait consensus. Juliette argumente : *“On crée de plus en plus de groupes de femmes, donc ça devrait être l’inverse, mais ce n’est pas le cas (...) on a l’impression d’être de mieux en mieux considérées en tant qu’agricultrices, mais pas en tant que femmes. Pourquoi faut-il que lorsque l’on progresse quelque part, il faut que l’on régresse ailleurs, alors même que le combat est le même ?”*. Cette dernière interrogation est notamment révélatrice de l’influence du patriarcat sur leur quotidien. Cependant, aucun.e.s n’a fait part d’une volonté de s’engager de façon active pour le remettre en cause, il semble qu’il est seulement une source de réflexion et d’introspection pour eux.elles.

Cela démontre que l’objectif de la participation à un collectif n’est pas de défendre des intérêts collectifs, mais bien de répondre à des besoins individuels, qui se retrouvent collectivement.

En clair, le soutien à la formation de groupement et/ou à leurs activités permet d’une part notamment de rompre leur isolement social, de déployer une solidarité entre elles, de leur permettre de se confier, de s’apaiser et de leur redonner confiance en elles-mêmes. D’autre part, cette démarche contribue à mieux cibler les besoins des femmes qui y adhèrent. De plus, il apparaît que la plupart des questionnements et des difficultés rencontrés à titre personnel sont, en fait, partagés collectivement. La discussion et les échanges permettent d’en prendre conscience et d’imaginer des solutions qui conviennent à

toutes. Pour finir, elles mettent à l'honneur les interconnexions entre elles, mais la participation à des rencontres entre femmes ne fait pas d'elles des militantes féministes. Il ne s'agit pas, selon elles, d'un acte politique, mais plutôt de la convergence d'envies individuelles.

- **Les besoins liés à l'activité professionnelle**

Pour commencer, plusieurs anecdotes confirment le premier postulat : "Le métier d'agricultrice nécessite l'adaptation de nombreux outils, créés par et pour les hommes".

Deux femmes ont donné des exemples parlants à propos du matériel utilisé en agriculture, qui serait davantage réservé aux hommes qu'aux femmes.



D'abord, Inès, inséminatrice animale indépendante, raconte : *"On utilise une machine pour faire des échos avant l'insémination, qu'on doit placer un peu en dessous de la poitrine, et c'est tactile, alors je ne vais pas te faire un schéma, je galère toujours avec elle parce que j'ai mes seins devant l'écran et ils le touche [rires], fin voilà c'est pas du tout adapté pour les femmes c'est clair"*.

Juliette, elle, dénonce l'adaptation des tracteurs à la morphologie des hommes : *"J'ai une anecdote là-dessus, moi je suis petite et pas très imposante. A chaque fois que l'on essayait un nouveau tracteur, je me déboîtais la hanche pour appuyer sur la pédale d'accélération. Donc je demandais aux fournisseurs d'allonger la tige d'accélérateur. Tous mes amis paysans disaient bien que c'était beaucoup plus agréable à conduire ! Il y a aussi une autre marque de tracteur qui faisait des sièges pas centrés, décalés par rapport au volant, je n'ai jamais*

compris, aucun homme ne s'en était aperçu, mais moi si, ça me posait problème, c'était pas fait pour moi !". On comprend que différentes sociétés de production de tracteurs adaptent leurs modèles à des morphologies masculines, et desservent les femmes dans leur utilisation. Pourtant, les améliorations demandées par Juliette modifient la maniabilité des machines pour elle, mais aussi pour son mari et ses amis.

De même, plusieurs femmes abordent la question du port de charges lourdes qui les handicape souvent dans l'exercice de leurs métiers : *"tout ce qui est de force est compliqué"* (Amélie), *"Oui, on est souvent amenées à porter des charges lourdes, avant je me débrouillais toute seule mais à quel prix ?"* (Béatrice). Cependant, certaines disent se sentir plus à l'aise qu'eux pour d'autres activités. Par exemple, Juliette affirme *"Les femmes ont une dextérité dans les mains que les hommes n'ont pas"*, ce qui l'avantage et la rend plus efficace que son mari sur le ramassage des œufs. Amélie complète : *"ce serait bien de normaliser le fait que c'est normal qu'il y ait des choses que les garçons font et des choses que c'est à nous de faire"*. Donc, toutes deux, alors qu'elles sont polyvalentes sur leurs exploitations, prônent le partage des tâches selon la constitution et les capacités des corps pour maximiser leur efficacité. Néanmoins, ce n'est pas l'avis de l'ensemble des répondantes. Hélène pense que même si le lancement de son activité est difficile, elle peut tout faire toute seule, pour n'avoir aucun compte à rendre à personne : *"Si ça marche et que ça devient trop lourd, je prendrai quelqu'un, quelqu'un avec qui je m'entends bien, homme ou femme ça m'est égal, mais en attendant je suis capable de me débrouiller. Je ne crois pas qu'ils soient meilleurs en quoi que ce soit, je pense qu'à partir du moment où on est formé et qu'on a l'envie et les compétences qu'il faut, on peut tout faire"*.

En clair, s'il est évident que les outils sont davantage adaptés aux profils masculins, les femmes trouvent des solutions bénéfiques pour elles, mais aussi pour l'ensemble de la population agricole et rurale. Cependant, il semble que ces adaptations genrées ont des conséquences sur la répartition des tâches entre les hommes et les femmes dans les

exploitations. Juliette m'explique : *“Moi je faisais les papiers, la comptabilité, le ramassage des œufs, je me levais une nuit sur deux pendant la période de vêlage des vaches, j'aidais au vêlage si besoin. J'aimais tous les travaux des champs : labours, hersage, binage, fanage... mais c'était plutôt [prénom du mari] qui le faisait. Lui, il aidait au poulailler, recevait les techniciens, s'occupait des bovins et des travaux des champs !”*. Par conséquent, il s'avère que les modifications des outils agricoles adaptés à tous les corps pourraient résoudre, au moins partiellement, la distribution des activités.

De surcroît, la majorité des répondant·e·s constatent effectivement un impact de leurs horaires atypiques sur la conciliation de leur vie familiale et professionnelle.

Les axes principaux de réponse pour cette affirmation concernent l'isolement social ainsi que la parentalité.

Hélène, auto-entrepreneure toute jeune installée, déclare qu'elle ne s'imaginait pas du tout la charge de travail que le lancement de son projet allait entraîner, qu'elle pensait avoir tout prévu sur tous les plans, mais qu'elle était loin d'imaginer les difficultés auxquelles elle devrait faire face : *“Je ne dors quasiment pas, j'y pense quand je me lève, quand je me couche, la semaine, le week-end... (...) Je suis trop fatiguée pour sortir, en fait, j'ai quasiment plus de relations sociales...”*, puis elle ajoute : *“Je savais que ça allait être dur, que j'allais devoir faire des sacrifices, mais à ce point là, non, je ne fais plus de hand, je ne sors plus, je ne vois quasiment plus personne”*. Hélène, bien que très fière de son entreprise, parle longuement de son isolement social. Et, même si elle est fortement soutenue par sa famille et ses ami·e·s, elle déclare qu'elle n'a pas encore trouvé l'équilibre entre sa vie privée et professionnelle, et qu'elle aurait aimé savoir ces choses-là avant de se lancer : *“On ne m'a jamais vraiment parlé des mauvais côtés, pourtant j'ai fais pleins de stage, j'ai rencontré pleins de gens, personne ne m'a jamais dit que c'était aussi compliqué à ce niveau- là.*

Comment je vais rencontrer un mec avec ce rythme ? Je vais me retrouver dans l'Amour est dans le pré moi c'est sûr ! [rires]". On constate, par ce témoignage, que les horaires atypiques, traduits ici par la lourde charge de travail, sont un autre facteur d'isolement social chez les femmes agricoles.

En outre, plusieurs répondant-e-s mettent en lien la question de la conciliation vie familiale et vie professionnelle à la parentalité. Trois d'entre elles déclarent regretter et "mal vivre" le fait de devoir, de manière régulière, solliciter un-e proche, ou un-e professionnel-le pour s'occuper de leurs enfants. Louise confie : *"À certaines périodes de l'année, ma dernière voit plus souvent ma belle-mère que moi, ça me fait un peu culpabiliser"*. Juliette, elle, a fait en sorte que les siens s'autonomisent très tôt : *"Pour aller à l'école, mes trois enfants ont pris le car très tôt, ils avaient trois ans, je les laissais à la cantine et je n'allais les chercher que le soir, après ma journée"*. Mais, ce choix a entraîné des critiques de la part d'autres mamans de l'école. Elle m'explique : *"Ça a été très dur, les autres parents me faisaient souvent la remarque. Parfois j'avais l'impression d'être une mère un peu indigne quoi..."*. Subséquemment, l'étendue des horaires de travail influence la façon de s'occuper et d'éduquer les enfants. On peut d'ailleurs remarquer que cela pose problème puisque leurs contraintes ne permettent pas de respecter les normes sociales et sociétales en matière d'éducation, et d'entrer dans un certain idéal socialement construit. Dès lors, elles peuvent être réprimandées et mises à l'écart par leurs pairs car elles seraient parfois considérées comme des *"mauvaises mères"* (Louise).

De leurs côtés, Kenan et Marc, les deux Deux-Séviens, admettent que ce sont leurs femmes qui se sont principalement occupées de l'éducation de leurs enfants parce qu'ils *"passe[ent] le plus clair de [leur] temps sur l'exploitation"* (Marc). L'un des deux, très ému, se justifie : *"J'aurais aimé être plus présent, je m'en rends compte aujourd'hui, mais tu vois, quand on doit s'occuper d'animaux, on est dans l'action, et on ne peut pas se permettre qu'ils tombent malades ou qu'ils meurent parce que derrière, ce sont nos rendements et nos rentrées"*

d'argent qui en pâtissent. Et moi je me suis toujours battu pour aider mes enfants financièrement, pour qu'ils fassent de la musique, du sport, et des études s'ils le souhaitent ! Mais avec le recul, je regrette vraiment de ne pas les avoir vu grandir...". Du point de vue de ces hommes, leur métier implique un retrait voire une absence de la sphère familiale, et ce que Marc dit désirer le plus, *"c'est aider [prénom de sa femme] avec les enfants, c'est passer du temps avec elle, et les emmener tous en vacances"*. Donc, ils semblent être autant impactés que les femmes par les horaires atypiques de leur métier, que l'on peut qualifier d' "accaparantes".

Pour terminer, la troisième hypothèse postulant qu' "adhérer à un groupement aide les femmes à s'autonomiser sur les exploitations" n'est pas pleinement confirmée.

En effet, si certaines des femmes participant à des groupements ont mentionné l'entraide physique, elles en ont parlé au conditionnel. C'est-à-dire que si une femme en a besoin, les autres déclarent se porter disponibles. Cependant, plusieurs freins ont été identifiés. D'abord, Gaëlle explique que pour travailler dans une ferme, il faut être polyvalent et détenir de nombreuses connaissances et compétences dans plusieurs domaines : *"Moi je veux bien ! Mais si je dois tout expliquer et être disponible pour la personne qui vient m'aider parce qu'il y a un problème, je ne peux pas quoi... Je perdrais plus de temps qu'autre chose..."*. Elle soulève également un deuxième frein, confirmé par Amélie : celui de la sécurité. Dans les faits, les deux femmes expliquent que la législation tolère les "coups de main", mais que malgré tout, elle est floue sur le sujet. En effet, elles racontent que, si une personne se blesse, et qu'elle n'a pas le contrat de travail adéquat, alors les préjudices subis par l'aidant seront à leur charge. Elles craignent notamment les retombées de la justice en cas d'accident.

En clair, l'entraide peut être plus ou moins développée selon les collectifs. L'envie d'aider, chez les personnes interrogées, est bien présente. Cependant, maints freins subsistent face

au développement de cette dernière, et contraignent le plus souvent les femmes à se débrouiller seules dans l'exercice de leur activité.

En résumé, les outils utilisés en agriculture semblent davantage appropriés aux hommes. Cela impacte les femmes dans l'exécution de certaines tâches, et entraîne une disparité de la répartition des activités professionnelles. Donc, sensibiliser les fournisseurs aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer peut permettre d'améliorer le sentiment de reconnaissance des femmes en agriculture. De plus, l'étendue des horaires de travail (pour les agricultrices et les aides à domicile) est large. De là, elles doivent adapter leur emploi du temps avec ceux de leurs familles, ce qui est parfois compliqué. Cela implique de nombreuses critiques, de la parentalité d'une part, mais confirme aussi ce sentiment d'isolement social.

- **Les besoins liés à la santé**

Premièrement, la proposition qui met en avant le fait qu' "adhérer à un groupement en non-mixité permet d'aborder des problématiques de santé taboues, et d'imaginer des solutions adaptées", est en partie vérifiée.

Lors d'une réunion d'AEN, une femme s'est livrée sur les problèmes rencontrés depuis qu'elle est ménopausée. D'autres femmes, étant dans la même situation, ont échangé avec elle à ce sujet. Pendant nos échanges, Béatrice et Dominique m'expliquent : *"Bien sûr, on parle de ces sujets-là, avec celles avec qui on s'entend le mieux", "J'ai pas mal de soucis de santé, AEN m'a permis d'en parler, et puis surtout, elles peuvent venir m'aider si j'en ai besoin !"*. On peut en déduire que les groupements sont effectivement utiles pour mieux appréhender certains

problèmes de santé physique. Cependant, la confiance envers les autres femmes est essentielle puisque plusieurs m'ont expliqué qu'elles se rapprochaient et n'en parlaient qu'à celles avec qui elles avaient des affinités.

Mais, si j'imaginais qu'elles se livrent entièrement sur d'éventuels problèmes de santé physique, les avis convergent, de manière quasi-unanime, sur leur santé mentale. Cela démontre la nécessité d'accompagner les femmes qui le souhaitent en ce sens. La MSAL procède déjà à des accompagnements individuels, mais l'idée pourrait être d'envisager davantage l'accompagnement collectif.

Deuxièmement, j'admet penser que les femmes rurales et agricoles portent des protections hygiéniques inadaptées à leurs activités professionnelles, et qu'en conséquence, elles encourent davantage de risques aux chocs toxiques, car leurs protections hygiéniques ne seraient pas adaptées à leur activité.

Le site officiel de l'Assurance Maladie explique le fonctionnement des chocs toxiques lors des règles : "Environ 1 % des femmes portent dans leur vagin une bactérie de la famille des staphylocoques dorés sans que cela se traduise par des symptômes. Cependant, dans certaines conditions, la présence de cette bactérie peut entraîner un syndrome du choc toxique au moment des règles si elles portent des protections périodiques internes.

En effet, lors du port d'un tampon ou d'une coupelle menstruelle, le sang stagne dans le vagin. Cela crée un environnement très favorable à la multiplication du staphylocoque. Cette bactérie sécrète une toxine qui, par la circulation sanguine, se répand dans l'organisme et provoque un choc toxique". On y trouve aussi la liste des facteurs qui multiplie par deux le risque de choc toxique pendant les règles, à savoir, garder un tampon plus de 6h et porter un tampon toute la nuit (Ameli, consulté le 12 Avril 2024).

Dans les faits, seulement deux femmes sur dix ont déclaré qu'il leur arrivait de porter des tampons ou autres protections hygiéniques plus de 6 heures d'affilée. Globalement, l'ensemble des interrogées ont connaissance et conscience des risques que cela peut entraîner. Ce constat démontre donc que les femmes rurales et agricoles n'encourent pas plus de risques de problèmes de santé liés à leurs règles que les autres. La prévention des risques de chocs toxiques est importante dans tous les milieux, et permet aux femmes d'y prêter attention pour réduire tous les dangers que les mauvaises habitudes peuvent engendrer.

Aussi, la majorité des répondantes déclarent porter principalement des tampons, doublés de serviettes hygiéniques jetables. Les cups et les culottes menstruelles ont aussi été mentionnés. Toutes s'accordent à dire que si elles avaient le choix, elles utiliseraient principalement des culottes menstruelles, parce que c'est plus écologique, pratique d'utilisation, et résistant. Celles qui s'en servent déjà disent que c'est parce qu'elles les gardent plus longtemps, et que *"lorsque l'on travaille dehors, on n'a pas trente-six solutions pour se changer"* (Amélie). Cependant, quatre femmes ont mentionné leur prix et l'une d'entre elle a précisé : *"on en a pas cinquante"*, une autre a ajouté *"Personnellement je n'ai pas forcément le temps de la mettre à la machine entre les utilisations, donc je la rince à l'eau et je la reprend le lendemain ou le surlendemain"*. Manifestement, la culotte menstruelle semble être le moyen de protection le plus prisé chez les femmes agricultrices et aides à domicile. Il s'agit donc d'imaginer des solutions leur permettant d'accéder plus aisément à ce type de protection pour satisfaire leurs besoins. Par exemple, il serait intéressant, s'il y avait une demande, que la MSAL soutienne des acteurs du territoire à développer leur propre marque de culotte menstruelle, d'une part pour développer économiquement une activité, et d'autre part, pour répondre aux besoins de femmes. Autrement, il pourrait être envisagé de fournir un lot de culottes menstruelles à toutes celles

qui le souhaitent, afin de faciliter leur quotidien.

En définitive, la dernière hypothèse “Les femmes rurales et agricoles bénéficient d’un accompagnement moindre que les femmes du régime général” n’a pas été vérifiée.

La totalité des femmes ayant répondu au questionnaire déplore le manque d’information autour des sujets qui les impactent, à savoir la ménopause et les fuites urinaires. Elles regrettent notamment leur manque de temps et la lourdeur des démarches à suivre pour en avoir.

La plupart d’entre elles indiquent aussi qu’elles ne se sont jamais souciées de leurs règles. Les réponses évaluant la gêne des règles au travail et dans le quotidien ont été très disparates, mais leurs justifications ont été quasiment les mêmes : *“Je ne sais pas, je ne me suis jamais posée la question, j’avais un peu mal au ventre mais c’était comme ça, je devais faire avec”* (Amélie), *“Moi j’étais très impactée au niveau de mes émotions, j’ai toujours trouvé dur ces périodes là, mais il n’y avait rien à faire, c’était comme ça, c’est tout”* (Gaëlle). D’ailleurs, elles ont toutes les deux émis l’idée d’avoir des visites (ou réunions) spécialisées en prévention des symptômes liés à la ménopause, afin de mieux s’armer et s’adapter à leurs conséquences.

Finalement, on constate que les problèmes de santé mentale prédominent dans la dynamique de formation des collectifs. En termes de besoins en santé “physique” sur des sujets les concernant, elles observent un manque d’information sur des problématiques telles que les fuites urinaires ou la ménopause, mais sont plutôt bien renseignées sur les risques liés aux règles. Par ailleurs, elles utilisent majoritairement le même type de protection (tampons et serviettes hygiéniques jetables), alors qu’elles préféreraient en utiliser d’autres pour faciliter leur quotidien (culottes menstruelles). En outre, la

comparaison des femmes rurales et agricoles et celles du régime général n'est absolument pas pertinente puisqu'aucune femmes du régime général n'était intégrée au panel de répondants.

CONCLUSION

In fine, aujourd'hui en France, les normes culturelles et usages coutumiers assignés au genre continuent d'influencer les inégalités femmes-hommes dans les zones rurales et agricoles. Historiquement considérées comme inférieures aux hommes, les femmes se sont battues, et luttent toujours pour bénéficier de la même reconnaissance que leurs homologues masculins. Bien que l'Etat instaure progressivement des réglementations, recommandations et lois en faveur de l'amélioration de leur place en agriculture et en milieu rural, son action doit être complétée par celles de nombreuses organisations (institutions, associations) pour davantage d'exhaustivité.

De là, différents dispositifs peuvent être mis en place pour remédier aux effets discriminatoires du système à dominance patriarcale, et pour promouvoir l'autonomie des femmes des zones rurales et agricoles. En illustration, la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc, structure d'accueil du stage, tente de mieux identifier et répondre aux besoins de ces dernières afin d'optimiser sa politique d'actions en faveur de l'égalité des genres dans ces milieux.

Par exemple, la MSAL met en place des projets innovants tel qu'une ligne téléphonique dédiée à toutes les ressortissantes agricoles dans l'optique, à la fois de proposer un lieu d'écoute et de réflexion sur la création d'actions avec et pour les femmes, mais aussi d'établir un diagnostic de leurs besoins. Dans les faits, bien que ce projet soit source de tensions au sein des équipes, il a permis d'engendrer la formation de groupements et collectifs féminins dans le territoire de l'Hérault.

La recherche entreprise dans le cadre de ce mémoire tente de répondre, de façon générale, à la demande de mise en lumière des besoins des femmes dans le département, par le biais

de femmes adhérentes de groupements et/ou collectifs féminins. Plusieurs axes ont été empruntés : les besoins sociaux, les besoins liés à l'activité professionnelle et les besoins liés à la santé. Ce travail met notamment en exergue les raisons pour lesquelles les femmes adhèrent à des groupements en non-mixité, ainsi que les apports et effets de ces réunions dans leurs quotidiens. Aussi, il expose que certaines habitudes et/ou contraintes telles que l'adaptation des outils de travail à la morphologie masculine ou encore l'étendue des horaires régissent le milieu de l'agriculture, et influence à la fois les vies professionnelles et personnelles. En outre, le thème de la santé mentale a été abordé dans l'ensemble des entretiens effectués, mettant ainsi en avant l'importance de développer les démarches de formation des collectifs. De plus, la prévention des problématiques de santé physique propres aux femmes semble incorrectement menée, car elles déplorent un manque d'informations sur les sujets de la ménopause et des fuites urinaires. Par ailleurs, la majorité d'entre elles ont conscience et connaissance des risques d'une mauvaise gestion des périodes menstruelles. On constate également que leurs moyens de protection ne sont pas toujours adaptés à leurs attentes.

Si cette étude n'avait pas vocation à approfondir l'ensemble de ces thématiques, elle présente toutefois plusieurs limites.

L'une des premières limites identifiées concerne le panel. En effet, sur treize entretiens, seulement six femmes et un homme adhérent à un groupement de femmes. Il aurait été intéressant d'interroger davantage de personnes, afin d'enrichir et de développer cette recherche. Aussi, je pense qu'il aurait été pertinent de m'entretenir avec des femmes appartenant à des groupements d'autres départements pour savoir si les besoins identifiés sont influencés ou non par le territoire d'habitation.

De plus, les noms fictifs qui remplacent les noms d'usage des personnes interrogées ne suivent pas nécessairement la règle sociologique, introduisant des biais dans la lecture des résultats et des interprétations.

Plus globalement, il aurait semblé pertinent de corrélérer davantage les parties théoriques et pratiques, car le contenu des entretiens confirme les conclusions du chapitre 1, et n'apparaissent pas forcément dans les résultats de l'enquête.

Enfin, l'adhésion des femmes à ces réunions est conditionnée par leur volonté, leur besoin d'appeler la ligne ou d'être suivies et accompagnées socialement. Or, nous avons montré que de plus en plus de femmes choisissent ce mode de vie. Cela soulève un certain nombre d'enjeux, et en particulier, celui de la participation.

ANNEXES

ANNEXE 1

Grille d'entretien

Thèmes	Sous-thèmes
Parcours de vie	Situation actuelle - Quel est votre métier ? Si exploitante - Êtes-vous propriétaire ou locataire de votre exploitation ? - Vivez-vous à proximité de votre exploitation ? - Depuis combien de temps êtes-vous installée ? Parcours de transmission - Avez-vous toujours vécu en milieu rural ? - Êtes-vous issue d'une famille d'agriculteur.ice.s ? Si exploitante - Cette propriété vous a-t-elle été transmise directement par un parent ? Formation - Pouvez-vous me résumer votre parcours scolaire ? Quelles formations avez-vous suivies ? - Qu'est-ce qui vous a le plus marqué (positif comme négatif) au cours de ces formations ? Puis dans vos premières expériences professionnelles dans ce domaine ? - Qu'est-ce qui vous a motivé à choisir cette orientation professionnelle ?
Valeurs du métier	Vocation, passion - Pouvez-vous me décrire votre métier en quelques mots ? - Citez trois valeurs fortes que vous portez dans votre métier. - Pouvez-vous me parler de la tâche que vous préférez faire dans votre métier ? Relation à la nature - Comment qualifieriez-vous votre relation avec l'environnement ? - Comment qualifieriez-vous votre relation avec les animaux ? - Diriez-vous que vous travaillez différemment des hommes à ce niveau-là ?

Besoins sociaux	Lutte contre l'isolement - Pourquoi avez-vous adhéré à un collectif ? A des réunions de regroupement de femmes ? - Parlez-vous souvent de ce que vous ressentez ? De vos émotions ? Prise de conscience collective - Pensez-vous que les groupements peuvent avoir une utilité collective ? Par exemple, avez-vous remarqué que certaines difficultés sont communes à plusieurs femmes, et pas seulement à vous ? → Si affirmatif, lesquelles ? - Le fait de participer à des réunions de femmes vous inspire-t-il à changer certaines de vos habitudes ? Lutte contre les violences - Avez-vous déjà été confrontée à des violences physiques ou verbales dans le cadre de l'exercice de votre métier ? - Diriez-vous que ce monde de l'agriculture est sexiste ? Pourriez-vous développer ce point ? - Auriez-vous aimé avoir davantage d'informations sur ce sujet ? La valeur Féminisme Le film documentaire croquantes aborde les notions de Féminisme, de Sororité. Que signifient ces termes selon vous ? Qu'en pensez-vous ? - Diriez-vous qu'adhérer à un collectif est un acte politique ? (Féministe)
Besoins liés à l'activité professionnelle	Adaptation des outils de travail - Ressentez-vous des difficultés à utiliser certains outils de travail ? - Diriez-vous que les outils utilisés sont adaptés à votre morphologie ? - Qu'auriez-vous souhaité avoir à disposition pour pallier ces difficultés ? Conciliation vie privée et vie professionnelle - Que pensez-vous de vos horaires de travail ? - Selon vous, les horaires atypiques ont-elles un impact sur l'articulation vie professionnelle et vie familiale ? Si enfants : - Comment avez-vous vécu la parentalité ? - Avez-vous déjà ressenti une pression sociale sur la manière dont vous conciliez travail et vie familiale ? Ou au contraire, vous êtes-vous senti plus libre grâce à votre métier ? - Qu'auriez-vous aimé avoir à votre disposition pour améliorer votre quotidien ?

	Entraide - Selon vous, le fait d'adhérer à un groupement de femmes vous a-t-il aidé au niveau professionnel ? - Avez-vous déjà partagé votre expérience avec des membres du groupe (visite de la ferme, coup de mains pendant les périodes de "rush"...) - Vous êtes-vous déjà rendue chez une femme du groupement pour apporter votre aide sur une exploitation par exemple ? Ou inversement, est-ce qu'un membre du collectif est déjà venu vous porter main forte ?
Besoins liés à la santé	Je vous propose que l'on complète ensemble un petit questionnaire sur certaines problématiques de santé que rencontrent exclusivement les femmes. On parlera notamment des <u>règles</u>, de la ménopause, et si vous avez eu des enfants de l'accouchement, du congé maternité et des problématiques qui peuvent en découler. Ce sont des sujets qui peuvent être un peu tabous, mais je vous rappelle que tout ce travail est anonyme, que l'idée n'est pas de regarder votre questionnaire spécifiquement, mais bien de faire remonter certaines problématiques individuelles qui se retrouvent collectivement. Faire passer le questionnaire - Le collectif vous permet-il de vous confier sur vos problématiques de santé avec d'autres femmes ? Discussion, Conclusion - Y a-t-il des sujets, des axes de réflexion dont vous voudriez me faire part, par rapport à ce questionnaire ou sur autre chose ? Est-ce que vous souhaitez que l'on aborde d'autres sujets ?

ANNEXE 2

Présentation du panel interrogé



A-mélie
Femme, 55-64 ans
Adhérente du collectif Avenir en Nous
Femme au foyer, soutenance dans l'exploitation de son mari, sans statut
Hérault



E-ric
Homme, 35-44 ans
Nouvel adhérent du collectif Avenir en Nous
Animateur du "club nature" pour plusieurs collectivités de l'Hérault
Hérault



B-éatrice
Femme, 45-54 ans
Adhérente du collectif Avenir en Nous
Aide à domicile, ressortissante agricole
Hérault



F-abienne
Femme, 55-64 ans
Adhérente du groupement "Du Fil au Café"
Exploitante, élevage de chevaux
Hérault



C-aroline
Femme, 45-54 ans
Adhérente du collectif Avenir en Nous
Exploitante, ferme de polyculture bio et élevage d'animaux (brebis laitières, vaches, ânes, jument, chèvre et poules)
Hérault



G-aëlle
Femme, 55-64 ans
Adhérente du groupement "Du Fil au Café"
Exploitante, élevage de brebis
Hérault



D-ominique
Femme, 55-64 ans
Adhérente du collectif Avenir en Nous
Retraitée Aide à domicile
Hérault



H-élène
Femme, 15-24 ans
Exploitante nouvellement installée, créatrice de l'entreprise Ty Pig
Finistère



I-nès
Femme (I?), 25-34 ans
Technicienne de l'insémination animale
Vendée



Juliette
Femme, 55-64 ans
Retraitée cheffe d'exploitation, élevage de vaches à lait et de poules
pondeuses
Deux-Sèvres



Juliette
Femme, 55-64 ans
Retraitée cheffe d'exploitation, élevage de vaches à lait et de poules
pondeuses
Deux-Sèvres



Kenan
Homme, 55-64 ans
Retraité chef d'exploitation, élevage de vaches à lait et de poules
pondeuses
Deux-Sèvres



Kenan
Homme, 55-64 ans
Retraité chef d'exploitation, élevage de vaches à lait et de poules
pondeuses
Deux-Sèvres



Louise
Femme, 25-34 ans
Co-exploitante, élevage de bovins
Deux-Sèvres



Louise
Femme, 25-34 ans
Co-exploitante, élevage de bovins
Deux-Sèvres



Marc
Homme, 35-44 ans
Co-exploitant, élevage de bovins
Deux-Sèvres

ANNEXE 3

Questionnaire Besoins en Santé

1. Prenez-vous le temps de vous occuper de vous ?

- ☐ Oui
☐ Non

2. Avez-vous eu des enfants ?

- ☐ Oui
☐ Non

Si oui,

LE CONGÉ MATERNITE : *“40% des femmes ressortissantes agricoles n'utilisent pas leur congé maternité”.*

3. Avez-vous pu profiter des 6 semaines de congés postnataux requises après un accouchement, sans travailler ne serait-ce qu'une heure au cours de cette période ?

- ☐ Oui
☐ Non

4. Avez-vous eu un suivi médical suite à cet accouchement ?

- ☐ Oui
☐ Non

5. Avez-vous suivi une rééducation périnéale suite à cet accouchement ?

- ☐ Oui
☐ Non

Si non, quels auraient été vos besoins en matière d'accompagnement à ce sujet ?

LES FUITES URINAIRES : *“3 millions de femmes en France sont touchées par les troubles urinaires.”, “Au quotidien, le risque de fuites urinaires est augmenté (...) par une activité physique intensive (...) qui provoquent des pressions répétées sur le périnée.”*

6. Etes-vous sujette aux fuites urinaires ?

- ☐ Oui
☐ Non

Si oui,

A combien évaluez-vous votre gêne liée aux fuites urinaires dans votre travail ?

- ☐ 3 (Très gênant)
☐ 2
☐ 1
☐ 0
☐ -1
☐ -2
☐ -3 (Pas du tout gênant)

A combien évaluez-vous votre gêne liée aux fuites urinaires dans votre quotidien ?

- ☐ 3 (Très gênant)
☐ 2
☐ 1
☐ 0
☐ -1
☐ -2
☐ -3 (Pas du tout gênant)

7. Pensez-vous avoir toutes les informations nécessaires pour appréhender cette question ?

- ☐ Oui
☐ Non

Si non, qu'auriez-vous aimé savoir au sujet des fuites urinaires ?

LES RÈGLES “Ne pas avoir accès aux protections hygiéniques adaptées peut augmenter les risques d’infection”.

8. Avez-vous toujours vos règles ?

- ☐ Oui
☐ Non

Si oui

A combien évaluez-vous votre gêne liée aux règles dans votre travail ?

- ☐ 3 (Très gênant)
☐ 2
☐ 1
☐ 0
☐ -1
☐ -2
☐ -3 (Pas du tout gênant)

A combien évaluez-vous votre gêne liée aux règles dans votre quotidien ?

- ☐ 3 (Très gênant)
☐ 2
☐ 1
☐ 0
☐ -1
☐ -2
☐ -3 (Pas du tout gênant)

9. Quelles protections hygiéniques utilisez-vous pendant vos périodes menstruelles ? (Cochez tous les moyens utilisés)

- ☐ J'utilise des tampons
☐ J'utilise des serviettes hygiéniques à usage unique
☐ J'utilise des serviettes hygiéniques lavables
☐ J'utilise des protèges slips
☐ J'utilise une coupe menstruelle (cup)
☐ J'utilise des culottes menstruelles
☐ Autre ...

10. A quelle fréquence êtes-vous amenée à changer votre protection ?

- ☐ Je garde mes protections entre 2h et 4h
☐ Je garde mes protections entre 4h et 6h
☐ Je garde mes protections plus de 6h d'affilé

11. Si vous aviez le choix, quel moyen de protection privilégieriez-vous ?

- ☐ J'utiliserais des tampons
☐ J'utiliserais des serviettes hygiéniques à usage unique
☐ J'utiliserais des serviettes hygiéniques lavables
☐ J'utiliserais des protèges slips
☐ J'utiliserais une coupe menstruelle (cup)
☐ J'utiliserais des culottes menstruelles
☐ Autres

LA MÉNOPAUSE *“Des soucis de santé peuvent s'installer progressivement chez certaines femmes ménopausées.”*

12. Êtes-vous ménopausée ?

- ☐ Oui
☐ Non

A combien évaluez-vous votre gêne liée à la ménopause dans votre travail ?

- ☐ 3 (Très gênant)
☐ 2
☐ 1
☐ 0
☐ -1
☐ -2
☐ -3 (Pas du tout gênant)

A combien évaluez-vous votre gêne liée à la ménopause dans votre quotidien ?

- ☐ 3 (Très gênant)
☐ 2
☐ 1
☐ 0
☐ -1
☐ -2
☐ -3 (Pas du tout gênant)

13. Pensez-vous avoir toutes les informations nécessaires pour appréhender cette question ?

- ☐ Oui
☐ Non

Si non, qu'auriez-vous aimé savoir au sujet de la ménopause ?

ANNEXE 4

Oeuvres de Jean-François Millet (1814-1875)

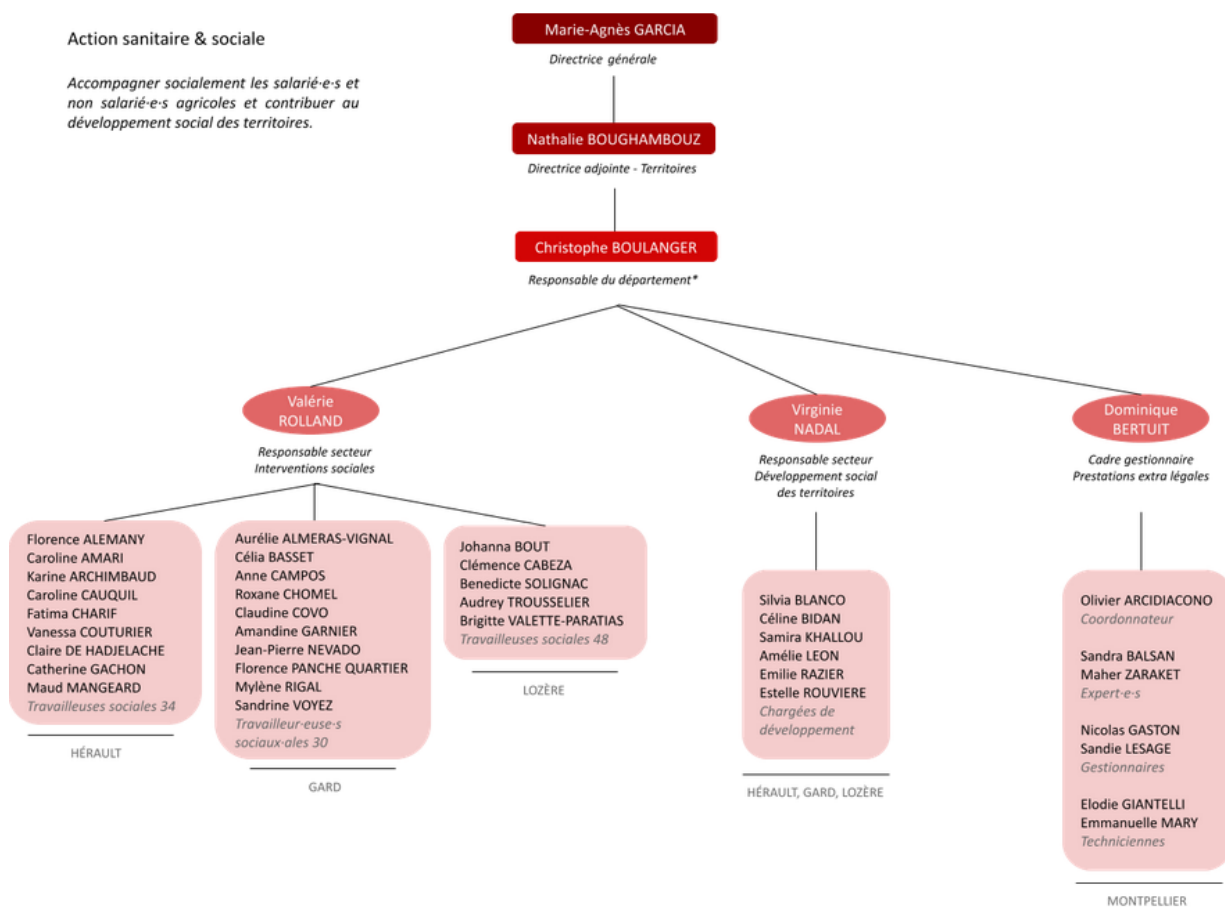


Des glaneuses, 1857



Les planteurs de pommes de terre, 1861

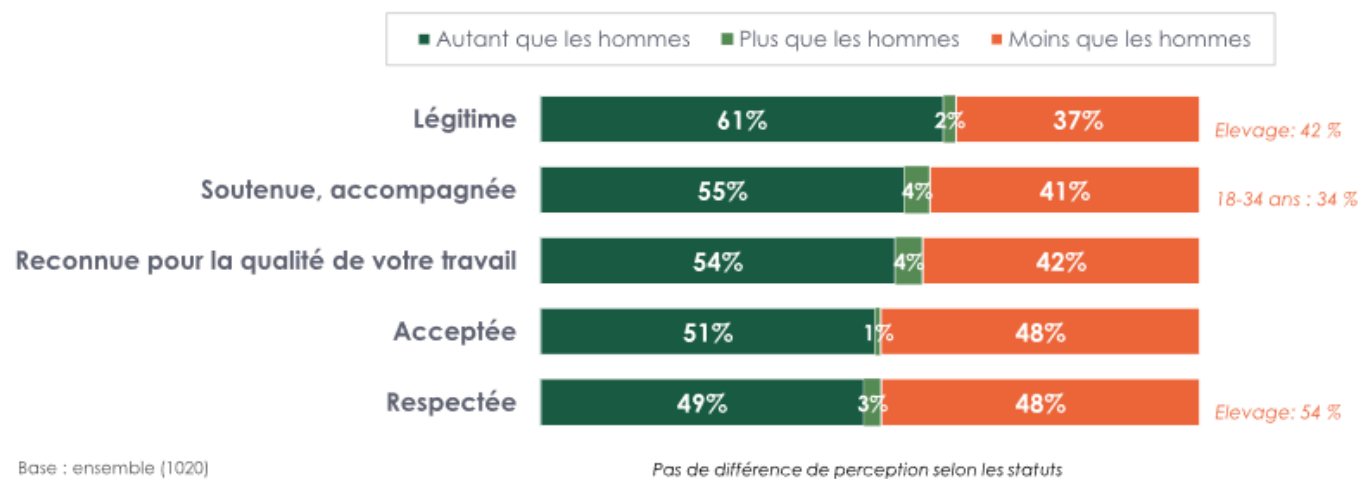
Organigramme du pôle d'accueil du stagiaire - Action Sanitaire et Sociale



ANNEXE 6

Graphiques sur l'avis des femmes par rapport aux inégalités de genre dans le milieu agricole

Q11. En tant que femme, comment vous sentez-vous dans le monde agricole d'aujourd'hui par rapport aux hommes ?



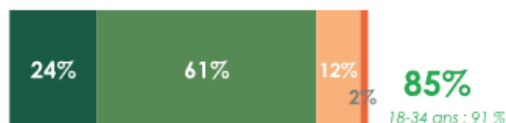
Q12. Personnellement êtes-vous satisfaite de...



ST
Satisfaite

Cheffes d'exploitation	Salariées	Employeuses de main-d'œuvre
------------------------	-----------	-----------------------------

Vos relations avec les autres femmes du milieu agricole

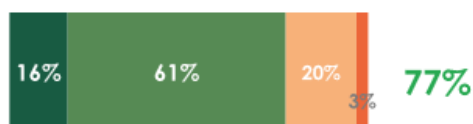


82%

88%

86%

Vos relations avec les hommes du milieu agricole



73%

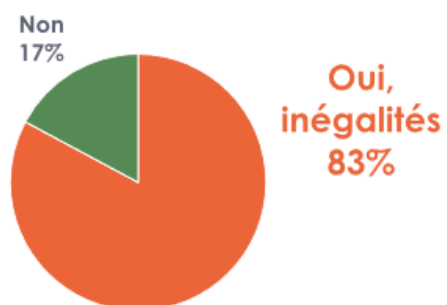
76%

81%

Base : ensemble (1020)

Pas de différence de perception selon les statuts

Q13. Pensez-vous qu'il y a des inégalités entre les femmes et les hommes au sein du monde agricole ?



Cheffes d'exploitation

82

18

Salariées

84

16

Employeuses de main d'œuvre

83

17

Base : ensemble (1020)

Pas de différence de perception selon les statuts

BIBLIOGRAPHIE

BALLET, J. & MAHIEU, F. (2009). *CAPABILITÉ ET CAPACITÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT : REPENSER LA QUESTION DU SUJET DANS L'ŒUVRE D'AMARTYA SEN*. *Revue Tiers Monde*, 198, 303-316. <https://doi.org/10.3917/rtm.198.0303>

BARBIERE, C. (2019). "Isolées et victimes de stéréotypes, les agricultrices réclament leur place dans la PAC". *Euractiv*
<https://www.euractiv.fr/section/energie-climat/news/isees-et-victimes-de-stereotypes-les-agricultrices-reclament-leur-place-dans-la-pac/>

BENEZIT, M. et les Paysannes en polaire (2021). "Il est où le patron ? Chroniques Paysannes". *Marabulles*

BOUQUET, B. (2018). *Les femmes dans le monde agricole: Centre d'études et de prospective*, 2012. Synthèse. *Vie sociale*, 22, 151-155.
<https://doi.org/10.3917/vsoc.182.0151>

BOURDIEU, P. (2002). *Nouvelles réflexions sur la domination masculine*. *Cahiers du Genre*, 33, 225-233. <https://doi.org/10.3917/cdge.033.0225>

BREMOND, P., GERARDIN, É. & GINESTET, J. (2002). *En quoi l'urgence sociale interroge-t-elle les pratiques professionnelles ?*. *Empan*, no<(sup>46), 129-135.
<https://doi.org/10.3917/empa.046.0129>

COMER, C. (2017). « On n'est pas là pour casser du mâle »: *La politisation versatile des inégalités conjugales dans les groupes d'agricultrices*. *Terrains & travaux*, 30, 79-99.
<https://doi.org/10.3917/tt.030.0079>

CRENSHAW, K. (2021). *Démarginaliser l'intersection de la race et du sexe : une critique féministe noire du droit antidiscriminatoire, de la théorie féministe et des politiques de l'antiracisme*. *Droit et société*, 108, 465-487. <https://doi.org/10.3917/drs1.108.0465>

CRETIN, L., LAURENS, L. & SCHEROMM, P. (2023). *Les fermes collectives en France : vers une figure émergente d'organisation de l'exploitation agricole ?*. *Économie rurale*, 386, 5-24. <https://doi-org.ezpupv.scdi-montpellier.fr/10.4000/economierurale.11924>

DAHACHE, S. (2010). *Chapitre 3 / La singularité des femmes chefs d'exploitation*. Dans : Bertrand Hervieu éd., *Les mondes agricoles en politique* (pp. 93-110). Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.hervi.2010.01.093>

D'EAUBONNE, F. (2021). *Le temps de l'écoféminisme*. Dans : , F. D'Eaubonne, *Naissance de l'écoféminisme* (pp. 23-52). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/naissance-de-l-ecofeminisme--9782130822530-page-23.htm?contenu=resume>

DELPHY, C. par QUERRIEN, A. (2020). *La longue durée de l'exploitation domestique*. *Multitudes*, 79, 205-210. <https://doi.org/10.3917/mult.079.0205>

DE ROBERTIS, C. (2018). *Chapitre 5. L'évaluation diagnostique*. Dans : , C. De Robertis, *Méthodologie de l'intervention en travail social* (pp. 113-132). Rennes: Presses de l'EHESP. <https://www.cairn.info/methodologie-de-l-intervention-en-travail-social--9782810906840-page-113.htm>

FOURNIER, M. (2008). « *La Domination masculine* ». Dans : Jean-François Dortier éd., *Pierre Bourdieu: Son œuvre, son héritage* (pp. 67-69). Auxerre: Éditions Sciences Humaines. <https://doi.org/10.3917/sh.colle.2008.02.0067>

GALLAND, O., LEMEL, Y. (2018). *Sociologie des inégalités*. Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.lemel.2018.01>

GODINEAU, D. (2015). *Chapitre 3 - Les femmes dans l'espace public*. Dans : , D. Godineau, *Les femmes dans la France moderne: XVI^e-XVIII^e siècle* (pp. 61-96). Paris: Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.godin.2015.01.0061>

GUETAT-BERNARD, H. (2015). Travail des femmes et rapport de genre dans les agricultures familiales : analyse des similitudes entre la France et le Cameroun. *Revue Tiers Monde*, 221, 89-106. <https://doi.org/10.3917/rtm.221.0089>

IDELS, M., BOISSONNAS, S., NICOLI, É., VILLENEUVE, C. & GUYOT C. (2020). MLF - psychanalyse et politique 1968-2018: 50 ans de libération des femmes: Volume I – Les premières années. Éditions des femmes. <https://www.cairn.info/mlf-psychanalyse-et-politique--9782721006851.htm>

KOULMANN, N. & MALGOYRE, A. (2018). Les différences physiologiques homme-femme : quel impact sur l'aptitude physique au combat ? *Revue Défense Nationale*, 808, 81-84. <https://doi.org/10.3917/rdna.808.0081>

LACHESNAIE, B. (2011). L'action sanitaire et sociale de la Mutualité sociale agricole. *Informations sociales*, 164, 116-122. <https://doi.org/10.3917/inso.164.0116>

LAGRAVE, R. (2021). Retour sur les « agricultrices » : des oubliées de la recherche et du féminisme. *Travail, genre et sociétés*, 45, 31-38. <https://doi.org/10.3917/tgs.045.0031>

LE BOSSE, Y.; CHAILLOU, A., DE MULLENHEIM, A. (2018). Le pouvoir d'agir à la rescousse. *Revue Projet*, 363, 68-73. <https://doi.org/10.3917/pro.363.0068>

LETT D. (2020), "Le quotidien des femmes paysannes, campagne de labeur", *Histoire & Civilisations*. <https://www.histoire-et-civilisations.com/thematiques/moyen-age/le-quotidien-des-paysannes-compagnes-de-labeur-59918.php>

MADELINE, P., MORICEAU, J. (2004). Ouvrages. *Histoire & Sociétés Rurales*, 22, 135-243. <https://doi.org/10.3917/hsr.022.0135>

MARTIN, J. (2014). Les contestations paysannes autour de 1968: Des luttes novatrices mais isolées. *Histoire & Sociétés Rurales*, 41, 89-136. <https://doi.org/10.3917/hsr.041.0089>

MARTIN, J. (2005). 19. Promouvoir une « agriculture paysanne ». Dans : , J. Martin, *Histoire de la nouvelle gauche paysanne: Des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne* (pp. 215-224). Paris: La Découverte.
<https://www.cairn.info/histoire-de-la-nouvelle-gauche-paysanne--9782707146311-page-215.htm>

MARTIN, X. (2005). Misogynie des rédacteurs du code civil : une tentative d'explication. *Droits*, 41, 69-90. <https://doi.org/10.3917/droit.041.0069>

MATHIEU, N.-C. (1991). *L'anatomie politique : catégorisations et idéologies du sexe*, Persée 2004-2005, Paris, Côté- femmes, [compte-rendu].
https://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1992_num_105_3_3314

NICOURT, C. (2013). *L'agricultrice ou la travailleuse de l'ombre*. Dans : , C. Nicourt, *Être agriculteur aujourd'hui: L'individualisation du travail des agriculteurs* (pp. 153-196). Versailles: Éditions Quæ.
<https://www.cairn.info/etre-agriculteur-aujourd-hui--9782759219551-page-153.htm>

PAVARD, B. (2017-18). *Faire naître et mourir les vagues : comment s'écrit l'histoire des féminismes*. *How Waves Arise and Die Out: The Writing of the History of Feminism*. OpenEdition Journals. <https://journals.openedition.org/itineraires/3787>

PAVARD, B., ROCHEFORT, F. & ZANCARINI-FOURNEL, M. (2020). Chapitre XIII. Encore féministes au XXI^e siècle. Dans : , B. Pavard, F. Rochefort & M. Zancarini-Fournel (Dir), *Ne nous libérez pas, on s'en charge: Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours* (pp. 387-485). Paris: La Découverte.
<https://www.cairn.info/ne-nous-liberez-pas-on-s-en-charge--9782348055614-page-387.htm>

PORCHER, J. (2002). Introduction. Dans : , J. Porcher, *Éleveurs et animaux : réinventer le lien* (pp. 1-10). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.
<https://www.cairn.info/eleveurs-et-animaux-reinventer-le-lien--9782130532149.htm>

PRUVOST, G. (2019). *Penser l'écoféminisme: Féminisme de la subsistance et écoféminisme vernaculaire*. *Travail, genre et sociétés*, 42, 29-47. <https://doi.org/10.3917/tgs.042.0029>

PRUVOST, G. (2021). *Du travail de subsistance au travail domestique*. Dans : , G. Pruvost, *Quotidien politique: Féminisme, écologie et subsistance* (pp. 121-166). Paris: La Découverte. <https://www.cairn.info/quotidien-politique--9782348069666-page-121.htm>

ROULLAUD, É. (2013). *Luttes paysannes dans les années 68: Remise en cause d'un ordre social local*. *Agone*, 51, 26-49. <https://doi.org/10.3917/agone.051.0026>

TISSOT, S. (2017). *Carol Adams : La politique sexuelle de la viande. Une théorie critique féministe végétarienne*. *Nouvelles Questions Féministes*, 36, 148-151. <https://doi.org/10.3917/nqf.361.0148>

SITOGRAPHIE

[Article 11 - Déclaration du 26 août 1789 des droits de l'homme et du citoyen. - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

[Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales \(cnrtl.fr\)](#)

[Collectifs en non mixité - CIVAM](#)

[\(243\) Conférence SIMA 2022 : La place des femmes dans le secteur agricole 👍 - YouTube](#)

[DOCUMENTAIRE. "Croquantes", l'éveil féministe des femmes rurales \(francetvinfo.fr\) -](#)

[MANDIN, T & LOPEZ, I \(2022\)](#)

[20190726_DP-remise rapport agenda rural\(1\).pdf \(agence-cohesion-territoires.gouv.fr\)](#)

[Féminisme : mouvements féministes et combats dans l'Histoire - Oxfam France](#)

[Femmes de la terre - Documentaire en replay \(france.tv\) - BERGEON, E \(2024\)](#)

[Femmes en milieu agricole et rural \(pressagrimed.fr\) - GUILHEM, F \(2023\)](#)

[Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires - Sénat \(senat.fr\)](#)

[Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité - rapport - Sénat \(senat.fr\) -](#)

[MONIER, M.-P \(2021\)](#)

[Femmes néolithiques - Le genre dans les premières sociétés agricoles - CNRS Editions](#)

[fnsea.fr](#)

[GraphAgri 2023_ChiffresCles.pdf \(agriculture.gouv.fr\)](#)

[Index Égalité femmes/hommes : le ministère en charge de l'Agriculture obtient 83 points sur 100 pour 2022 | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire - REMONGIN, X \(2023\)](#)

[L'égalité femmes-hommes et la mixité dans l'enseignement agricole | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire - XICLINA, P \(2024\)](#)

[Le guide de la PAC 2023-2027 - Chambres d'agriculture France \(chambres-agriculture.fr\)](#)

[Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt s'engage pour l'égalité femmes-hommes | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)

[Le projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations voté en première lecture à l'Assemblée nationale | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)

[Les Couilles à la ferme \(1/2\) - Les Couilles sur la table - Binge Audio - TUAILLON, V \(2022\)](#)

[Les Couilles à la ferme \(2/2\) - Les Couilles sur la table - Binge Audio - TUAILLON, V \(2022\)](#)

[Les femmes au cœur de la transition agro-écologique - CIVAM](#)

[Les-femmes-dans-lagriculture-en-2022.pdf \(msa.fr\)](#)
[Microsoft Word - Les femmes dans l'agriculture en 2022 \(msa.fr\)](#)
[36e544b7-67b2-791c-c8a2-1420c39a036d \(msa.fr\)](#) - BAYON, E, BOLONKO, S (2024)
[Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations \(egalite-femmes-hommes.gouv.fr\)](#)
[Moi, agricultrice - Documentaire en replay \(france.tv\)](#) - PRUNAUT, D (2022)
[MSA.pdf \(musee-assurance-maladie.fr\)](#)
[MSA - Politique d'action sanitaire et sociale - MSA_FR](#)
[Numéro vert : Rompre l'isolement des agricultrices \(lafranceagricole.fr\)](#) - DIEULOT, O (2022)
[Qu'est-ce que la politique agricole commune \(PAC\) ? | vie-publique.fr](#)
[Qu'est-ce que le genre ? - Définition | MNHN](#)
[Qu'est-ce qu'un syndicat représentatif et comment s'organise-t-il ? | vie-publique.fr](#)
[Paysannes en lutte 1/2 | ARTE Radio](#) - BIENAIMÉ, C (2023)
[Paysannes en lutte 2/2 | ARTE Radio](#) - BIENAIMÉ, C (2023)
[Protections intimes et risque de choc toxique lors des règles | ameli.fr](#) | [Assuré](#)
[Rapport sur la situation des femmes dans les territoires ruraux | vie-publique.fr](#) - ARNAUD, J. & al (2021)
[Santé des femmes au travail : des maux invisibles - Le rapport - Sénat \(senat.fr\)](#)
[Soutenance de thèse de Constance Rimlinger | CEMS \(ehess.fr\)](#)
[Table ronde sur le thème "Être agricultrice en 2021" \(senat.fr\)](#) - BILLON, A (2021)
[Valoriser et visibiliser le travail des femmes rurales | Dégenrons : ça vous dérange ? #1 \(youtube.com\)](#)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
PARTIE I : Les perspectives de genre en milieu rural et agricole : une analyse historique et sociologique.....	8
I.1 - L'évolution du rôle des femmes en agriculture : Une rétrospective historique.....	8
I.1.1 L'histoire du travail féminin agricole : Un engagement relégué en second plan.....	8
I.1.2 Problématiques de genre en agriculture : les femmes sujettes aux stéréotypes et aux préjugés.....	13
I.1.3 Luttres et combats pour l'égalité de genre et la reconnaissance en agriculture.....	20
A. Les luttes pour l'égalité de genre.....	21
B. Les luttes pour la reconnaissance des femmes en agriculture et l'égalité professionnelle.....	24
I.2 - A la croisée des champs : les Femmes et l'Égalité dans l'agriculture française.....	27
I.2.1 Panorama de la situation actuelle des femmes en milieu rural et agricole en France..	28
I.2.2 Les principales politiques sociales engagées pour la cause égalité femmes-hommes en milieu rural.....	30
I.2.3 Le rôle des politiques publiques agricoles en matière d'égalité femmes-hommes...	33
A. Les politiques agricoles et alimentaires.....	33
B. La PAC.....	35
I.2.4 Comment la Mutualité Sociale Agricole (MSA), institution de protection sociale, s'est-elle saisie du problème ?.....	36
A. L'Histoire de la MSA.....	36
B. Zoom sur la MSA du Languedoc (MSAL).....	38
C. Recensement des activités mises en place et/ou soutenue par la MSA en faveur des femmes.....	39

PARTIE II : La Mutualité Sociale Agricole du Languedoc innove-t-elle pour répondre aux besoins des femmes ?..... 42

II.1 - Evaluation de la mise en place d'un dispositif créé par la MSA Languedoc en faveur des femmes..... 42

II.1.1 Création et fonctionnement de la ligne téléphonique dédiée aux femmes..... 43

A. Contexte.....43

B. Chronologie.....45

C. Fonctionnement.....46

II.1.2 Rapport des premiers résultats..... 47

A. Des résultats encourageants mais contrastés.....47

B. Pistes d'évolutions / Solutions..... 53

II.2 - Les collectifs féminins : espaces de sociabilité et de réaffirmation du pouvoir d'agir des femmes ?..... 55

II.2.1 Contextualisation et présentation des groupes de femmes sélectionnés pour la recherche.....55

A. Les collectifs féminins et groupements de femmes.....56

B. Présentation des groupes femmes concernés par l'étude..... 57

II.2.2 Enquête sur les besoins des femmes adhérentes de collectifs et/ou groupements de femmes en milieu rural et agricole.....59

II.2.3 Résultats obtenus et interprétation.....62

• Les besoins sociaux.....62

• Les besoins liés à l'activité professionnelle.....68

• Les besoins liés à la santé..... 73

CONCLUSION.....77

ANNEXES.....1

BIBLIOGRAPHIE..... 12

SITOGRAPHIE..... 17

TABLE DES MATIÈRES..... 19

RÉSUMÉ..... 21

RÉSUMÉ

Aujourd'hui, en France métropolitaine, 11.000.000 de femmes vivent en milieu rural et 500.000 occupent des postes en agriculture. Pourtant, bien que nombreuses, elles sont souvent confrontées à des inégalités de genre.

Ce sujet, à la fois passionnant et complexe, nous invite à réfléchir sur les normes culturelles et usages coutumiers assignés au genre qui impactent le quotidien des femmes rurales et agricoles. Aussi, il nous questionne sur les dispositifs à créer pour remédier aux effets discriminatoires qui en découlent.

Ce mémoire retrace leur histoire, leur parcours de luttes et de combats pour se faire une place dans ces milieux d'hommes, et restitue l'ensemble des politiques publiques et sociales mises en œuvre en leur faveur.

Puis, il s'intéresse à leurs besoins et à la manière dont ils sont pris en compte par les acteurs du territoire, et notamment par la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc, organisation de protection sociale globale, et régime de sécurité sociale de tous les ressortissant·e·s agricoles.

MOTS-CLÉS :

Inégalités de genre - Statut - Droits sociaux - Politiques publiques et sociales nationales - Innovation - Expérimentation - Postures et relations professionnelles - Collectifs et groupements féminin - Besoins sociaux, liés à l'activité professionnelle, liés à la santé

Mutualité Sociale Agricole du Languedoc

Action Sanitaire et Sociale - Développement Social des Territoires

581 Rue Georges Méliès, 34000 Montpellier

Virginie NADAL